



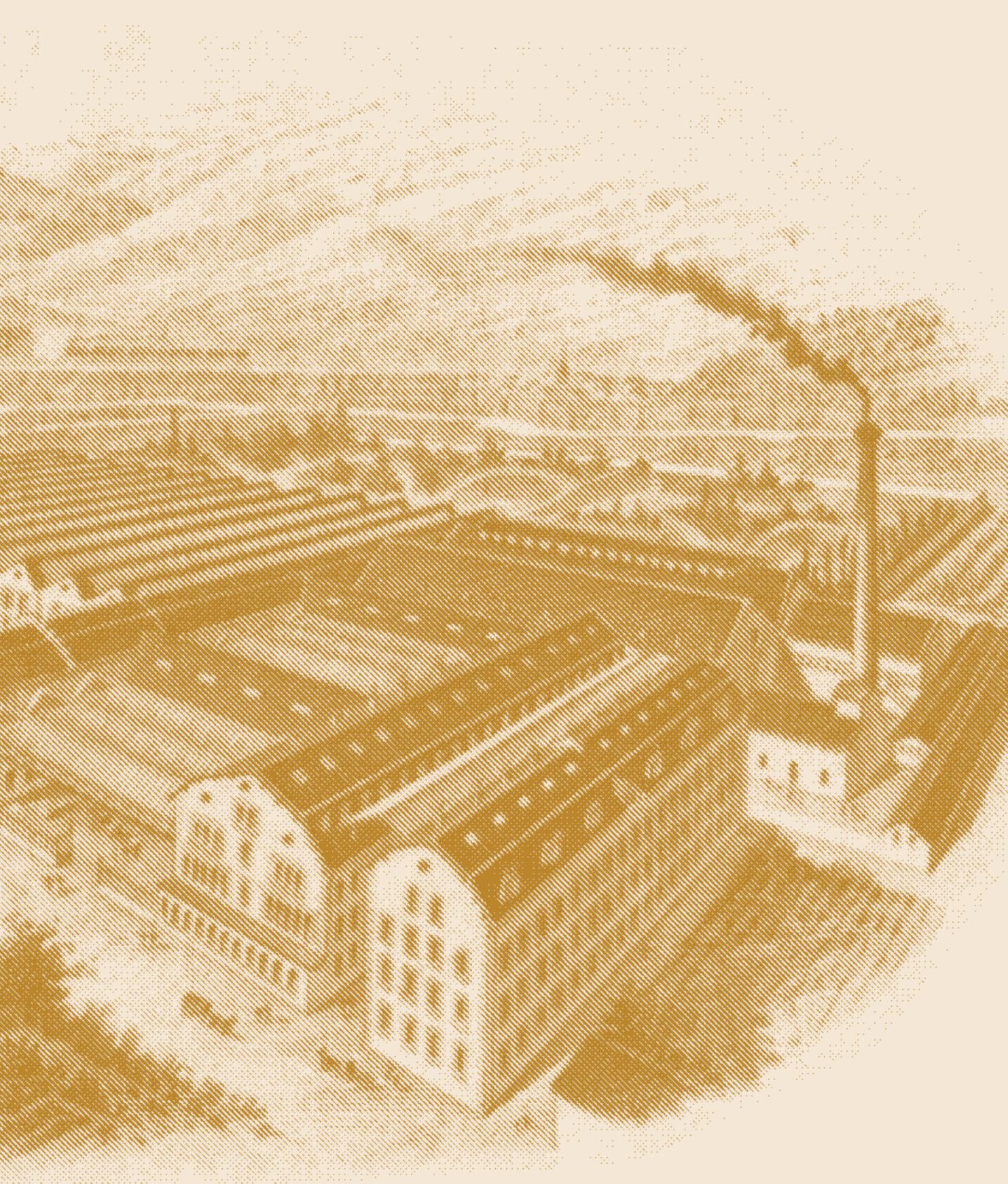
1914
1918

DES USINES SAVOYARDES EN GUERRE



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT



Française depuis une cinquantaine d'années, la Savoie est en 1914 un territoire rural en déclin démographique. Une fois passée la difficile adaptation économique après l'Annexion (1860), la Savoie sait cependant tirer profit d'atouts naturels, qui la hissent au premier rang dans certains secteurs de pointe. Ainsi, la révolution de la houille blanche donne naissance à une industrialisation par poches, souvent liée à la volonté d'entrepreneurs ou à la proximité de ressources. Certaines vallées, comme celle de la Maurienne, poursuivent le développement de la métallurgie et surtout innovent avec l'électrométallurgie et l'électrochimie qui profitent en Savoie d'un coût de l'électricité trois fois inférieur à celui de la région parisienne.

Néanmoins, bien que des usines d'armement existent, comme celles de Paul Girod à Ugine, la position géographique frontalière avec l'Italie exclut la Savoie à l'été 14 des départements travaillant pour la Défense Nationale. C'est seulement une fois la neutralité italienne confirmée et les régions industrielles du Nord et de l'Est perdues que l'État va se tourner vers les industries savoyardes pour approvisionner le Front.

Ce dossier pédagogique a été construit à partir de fonds privés et publics. Les Archives départementales de la Savoie conservent des fonds d'entreprises et d'entrepreneurs comme ceux de Paul Girod, fondateur des usines éponymes d'Ugine, du groupe Péchiney et du groupe ATOCHEM. Ces usines ont toutes des activités liées à la métallurgie, à la chimie et à l'électricité.

Suisse naturalisé français en 1910, ingénieur participant aux progrès techniques majeurs du XX^e siècle, engagé dans le catholicisme social, Paul Girod a déposé un fonds particulièrement riche (96F) permettant de toucher au plus près le quotidien d'un groupe industriel essentiel à la Défense Nationale - « Je ne sais pas ce que je ferais sans Ugine » aurait déclaré le ministre de l'Armement lors d'une visite officielle du site -. Plus administratifs, les fonds ATOCHEM (97F) et Péchiney (39J) illustrent avec pertinence notre dossier.

Les archives des administrations publiques (préfecture, série R), quant à elles, montrent toute la capacité de l'administration française à gérer au mieux le conflit de l'intérieur en s'appuyant sur différents relais sociaux. La complémentarité entre les sources publiques et privées a permis d'aborder le thème des usines en guerre à travers les rapports entre l'État et le patronat dans une guerre totale.

Après le désordre provoqué par le départ de la main-d'œuvre et la perturbation des circuits commerciaux, le système productif se réorganise sous l'égide de l'État à partir de 1915. Le patronat est totalement associé à l'effort de guerre et le préfet devient son interlocuteur privilégié. Les entrepreneurs sont également invités à intégrer le comité d'action économique pour organiser au mieux la production de guerre mais également pour anticiper la reconversion au lendemain du conflit (partie 1).

INTRODUCTION

Le gouvernement peut également s'appuyer sur certains patrons pour atténuer la crise sociale provoquée par la mobilisation aussi bien au front qu'à l'arrière (partie 2). De plus, ces grands chefs d'entreprises, hommes de réseaux nationaux et internationaux, vont fournir à l'État de précieux renseignements sur les techniques industrielles ennemies et leurs circuits d'approvisionnement (partie 3).

La protection des sites industriels, que ce soit contre les attentats ou les grèves, est l'une des préoccupations croissantes de l'État-major. Aucune rupture d'approvisionnement du front ne pouvant être permise dans le cadre d'une guerre industrielle, les sites et les ouvriers sont placés sous étroite surveillance, d'autant plus si la main-d'œuvre est étrangère (partie 4 et 5).

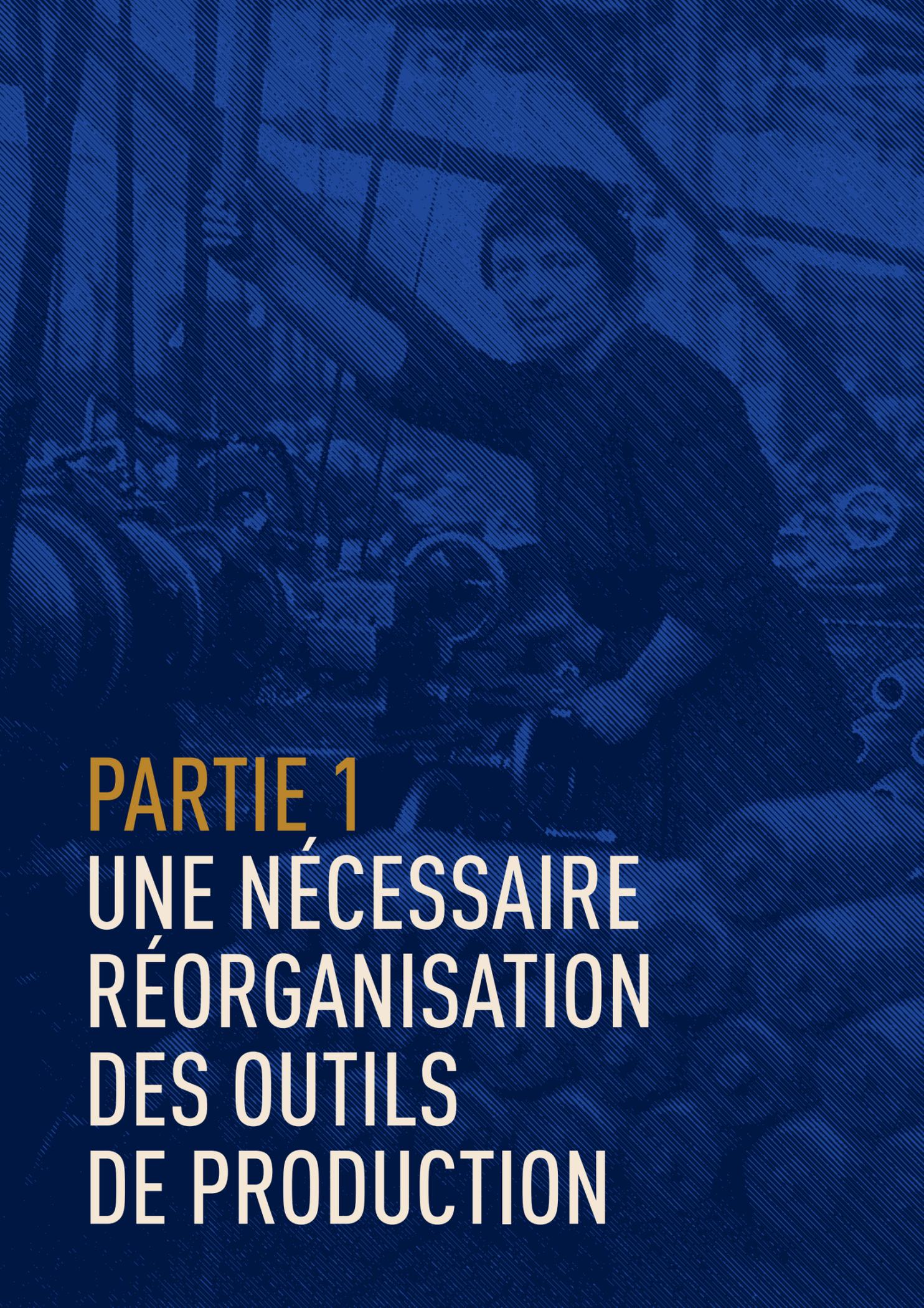
Cette forme poussée d'union entre l'État et le patronat, guidée par des motivations certes patriotiques mais également financières, va se dégrader rapidement au sortir de la guerre. Le divorce est en grande partie consommé avec l'imposition des bénéfices de guerre et le développement de l'image des « profiteurs » de guerre. Quant à la reconversion de l'économie, elle ne se fera que lentement et le rôle de l'État dans la production restera prégnant jusqu'en 1919-20 (partie 6).

Ce troisième dossier pédagogique permet donc de saisir globalement la collaboration quotidienne entre usines et État pendant la Grande Guerre. En effet, au-delà de leur rôle strictement économique, certains grands chefs d'entreprise savoyards ont su jouer un rôle social et politique majeur dans une France luttant pour sa survie.

Alban REVERRE
Professeur du service éducatif



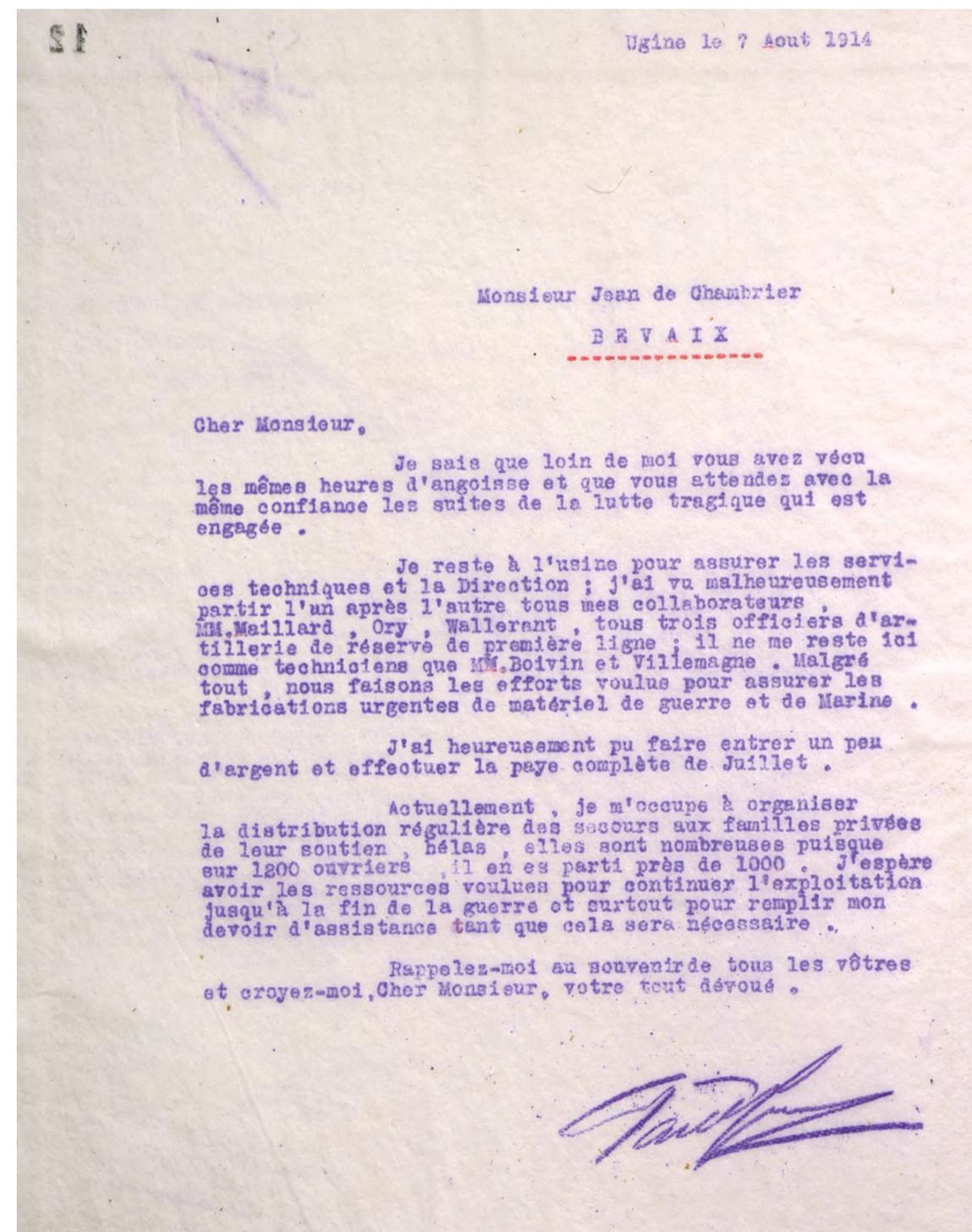
Dessin anonyme réalisé par un ouvrier des usines Paul Girod pendant le conflit.
Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 51].



PARTIE 1 UNE NÉCESSAIRE RÉORGANISATION DES OUTILS DE PRODUCTION

A. LES CONSÉQUENCES DE LA MOBILISATION SUR LA MAIN D'ŒUVRE

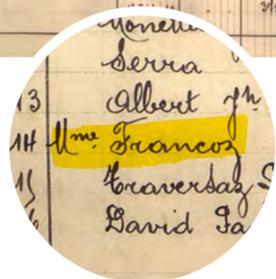
Document 1. Lettre de Paul Girod à l'un de ses confrères dans laquelle il s'inquiète du départ de ses employés, 7 août 1914.



Document 2. Registre de paie des employés de l'usine d'Épierre¹ montrant les différents niveaux de salaire. Extrait du mois de juillet 1917. (1914-1931).

MOIS de						Juillet 1917									
N°	NOMS & PRÉNOMS	PAYE	ALLOCATION	autres	TOTAL	RETRAITES OUVRIERS	MÉDICAMENTS ou MÉDECIN	SECOURS MUTUEL	COMMISSAIRE	LAIT	2%	Autre	TOTAL	RESTE A PAYER	
1	M. Boncharlet	600			600										
2	Brunier Claudius	400			400										
3	Beccoffi J.	300			300										
4	Valentin J.	300			300										
5	Pramet Jean	300			300										
6	Albert Clement	300			300										
7	Petitjean Albert	300			300										
8	Servet Louis	300			300										
9	Grandmontagne J.	300			300										
10	Albert Benant	300			300										
11	Monella Jean	300			300										
12	Serra Louis	180			200										
13	Albert J.	100			180										
14	M. Franco	100			100										
15	Bravenas J.	100			210										
16	David Paul	100			200										
					4830										

Département de la Savoie, Archives départementales, [97F 225].



Document 3. Photographie d'une femme travaillant dans une usine d'armement (1914-1918).



Collection privée.

1 - L'usine d'Épierre fabrique des matières premières telles que le carbure de calcium, le tungstène, le ferro-chrome, et, de 1916 à 1918 des obus.

B. LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

Document 4. Transcription d'une lettre de Paul Girod demandant de l'aide à l'ambassadeur de France à Londres, 19 mars 1915. Extrait.

« [...] Comme vous le présumiez, très justement, ma lettre du 11 mars avait pour but d'obtenir de la GRANDE BRETAGNE une autorisation pour la sortie – depuis les îles malaises – du Minerai de Wolfram que nous avons acheté à la « WOLFRAM » (Selangor) Ltd, Old Market Square 164 à KUALA LUMPUR.

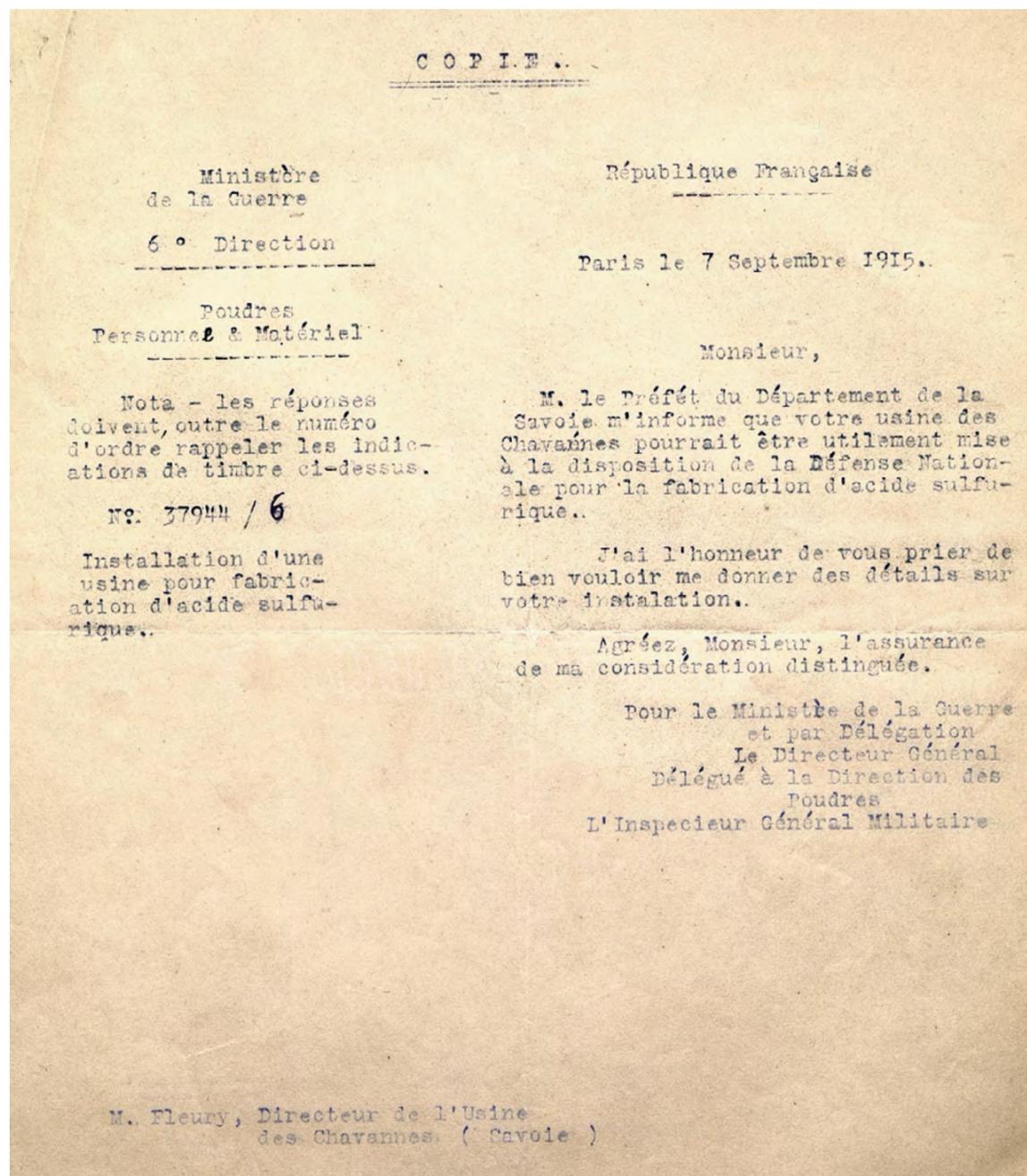
En vous confirmant mon télégramme à ce sujet je vous prie d'excuser le malentendu auquel a donné lieu ma première demande du 19 janvier. Mon usine sollicite en somme du GOUVERNEMENT ANGLAIS la libre exportation du Minerai de Wolfram² acheté par elle dans un territoire anglais – notamment dans les Colonies britanniques – et à destination de la France, cette autorisation devant s'appliquer, par conséquent, pour tous les ports anglais (Grande Bretagne et Colonies). [...] »

Fournisseurs de toutes les grandes aciéries anglaises, nous sommes au regret de ne pouvoir exécuter – dans les délais convenus – faute de matières premières – les marchés qu'elles nous ont passés. Vous comprendrez aisément combien cette situation est préjudiciable – non seulement à la vitalité de notre industrie – mais aussi et surtout à la Défense Nationale des Pays alliés, le Ferro-Tungstène étant un des facteurs les plus importants pour la production des aciers spéciaux destinés à l'armement. ... »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 333].

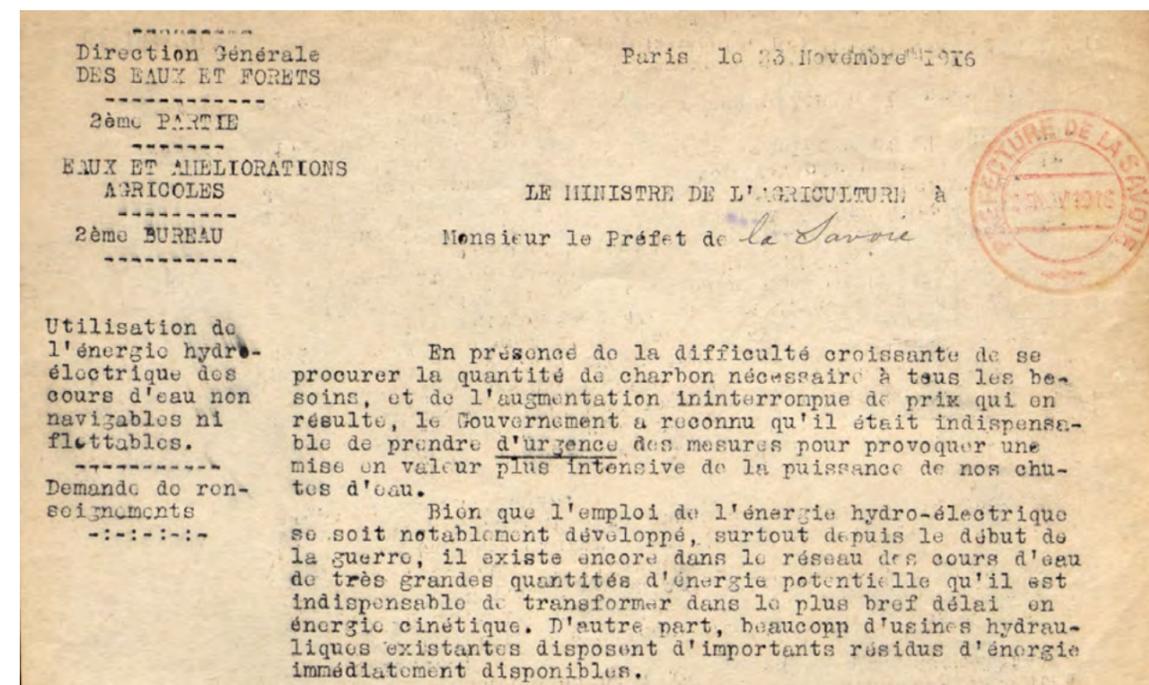
2 - Minerai de Wolfram : composé à 80% de tungstène, ce minerai est très recherché pour la fabrication de l'armement.

Document 5. Lettre du ministre de la Guerre au directeur de l'usine des Chavannes demandant des renseignements sur la possible fabrication d'acide sulfurique sur site, 7 septembre 1915.



Département de la Savoie, Archives départementales, [254R 1].

Document 6. Lettre du ministre de l'Agriculture au préfet lui demandant de rechercher de nouvelles sources d'énergie pour compenser le manque de charbon, 23 novembre 1915. Extrait.



Département de la Savoie, Archives départementales, [254R 1].

“ ... il existe encore dans le réseau des cours d'eau de très grandes quantités d'énergie potentielle qu'il est indispensable de transformer dans le plus bref délai en énergie cinétique. ”

C. DE L'EMBARGO CONTRE L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE À LA NEUTRALITÉ AMBIGUË DE LA SUISSE

Document 7. Transcription d'une lettre de Paul Girod au directeur de son usine de Courtepin en Suisse, 23 août 1916. Extrait.

« Note à Monsieur Parisot – Courtepin

[...]

Lettre d'Autriche : la lettre que vous m'avisiez a été retirée de votre lettre par la censure mais il est absolument inutile que des clients autrichiens ou allemands nous fassent la moindre demande, même si vous aviez des alliages à disposition j'en interdirlais formellement l'exportation soit en Allemagne soit en Autriche.

Prière donc de mettre au panier toutes les lettres qui pourraient vous parvenir de ces deux pays [...] »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

Document 8. Lettre du fondateur d'une usine suisse, adressée au président du groupe ATOCHEM, qui s'inquiète de la probable collaboration de son ancienne usine avec l'Allemagne, 4 avril 1917.

P. ZAI
Téléph. No. 70

Kerns, 4 avril 1917
Obw. Suisse

Monsieur !

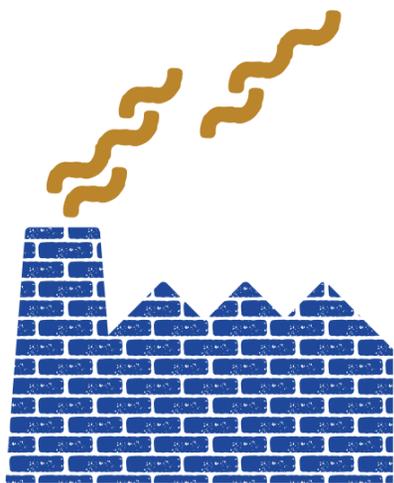
L'écrivain est le fondateur et a été longtemps le président de l'Usine électrochimique de Turgi (qui il a mis en relation étroite avec la vôtre. Nos relations amicales datent de 1898 ! Vous m'excuserez donc, Monsieur, si je viens solliciter de votre obligeance pour un renseignement qui me serait précieux en ce moment et car je ne suis pas tranquille au sujet des chlorates de Turgi. Or, vos-ils ces chlorates maintenant ? On m'écrit de la-Bas que les sels de potasse et les charbons allemands continuent à arriver à Turgi et on ne sait pas me dire si l'Allemagne reçoit en échange les chlorates. Ce serait une honte, un forfait et l'idée m'est insupportable que cette usine créée par moi, puisse servir à grossir le nombre déjà trop grand des fournisseurs des Boches en Suisse.

Je n'ai pas la possibilité de m'informer plus rapidement qu'en m'adressant à vous, Monsieur car il est difficile et long le chemin de Paris et d'autre part on est très réservé.

Après, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, mes salutations et civilités empressees

P. Zai

Département de la Savoie, Archives départementales, [97F 320].



A. SOUTENIR LES POPULATIONS À L'ARRIÈRE

Document 9. Transcription d'une lettre de Paul Girod au curé de Crest-Voland lui demandant de l'informer des besoins humains nécessaires aux récoltes, 5 août 1914. Extrait.

« Monsieur le Curé,

Je vous donne ci-joint copie de la lettre que j'adresse aujourd'hui même à Madame Socquet Juglard Joseph Albert de Crest-Volant.

Veillez avoir l'obligeance de vous informer quand elle aura besoin d'aides pour faire sa récolte et me le faire dire le plus vite possible.

Veillez agréer, Monsieur le Curé, mes salutations empressées. »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

Document 10. Transcription d'une lettre de Paul Girod à M. Reverdy, responsable de la distribution électrique de la ville d'Ugine lui demandant la gratuité de l'éclairage pour les familles du personnel mobilisé de l'usine, 8 septembre 1914. Extrait.

« Monsieur,

Je tiens essentiellement à ce que les familles de mon personnel mobilisé continuent à jouir de l'éclairage électrique, même si elles ne payent pas.

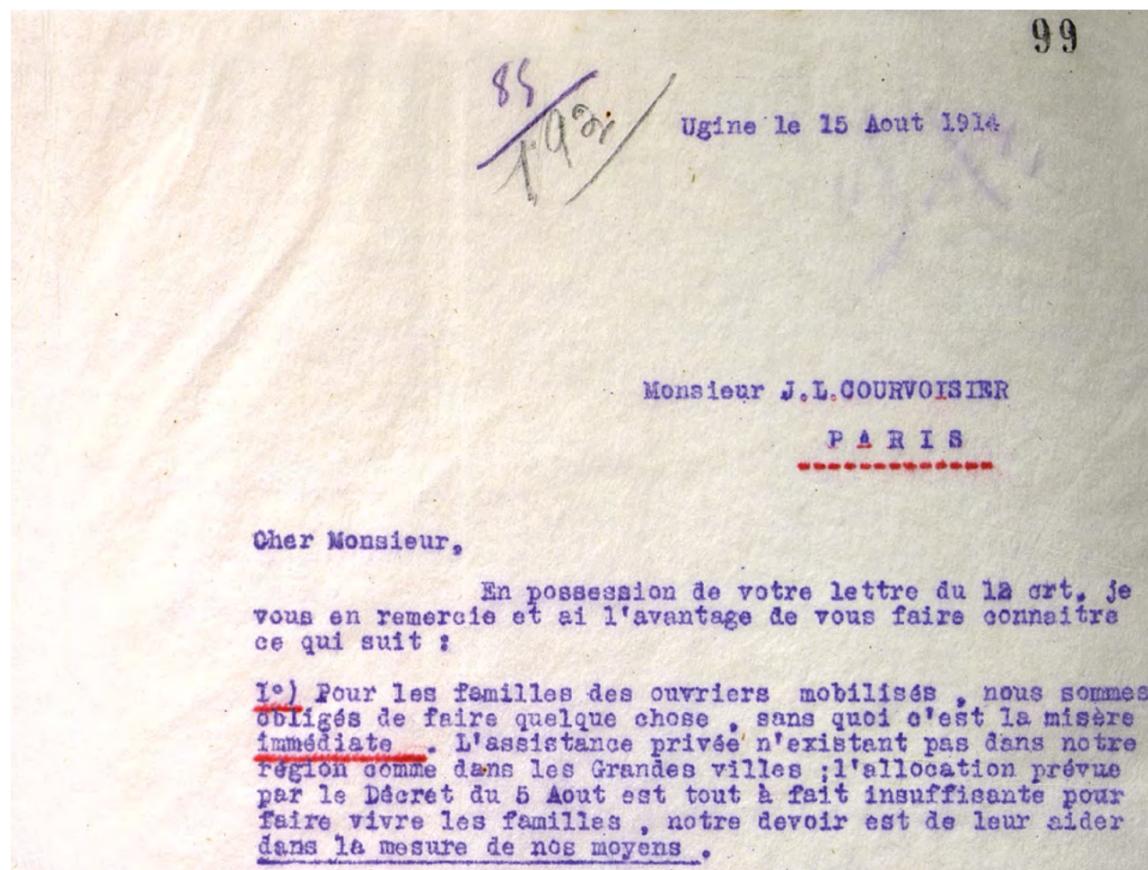
Je vous prie de passer à mon bureau pour examiner avec moi la situation.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

PARTIE 2 SOUTENIR LES POPULATIONS EN GUERRE

Document 11. Lettre de Paul Girod à son ami Jean-Louis Courvoisier³ l'informant de la situation précaire des familles des ouvriers mobilisés d'Ugine, 15 août 1914. Extrait.



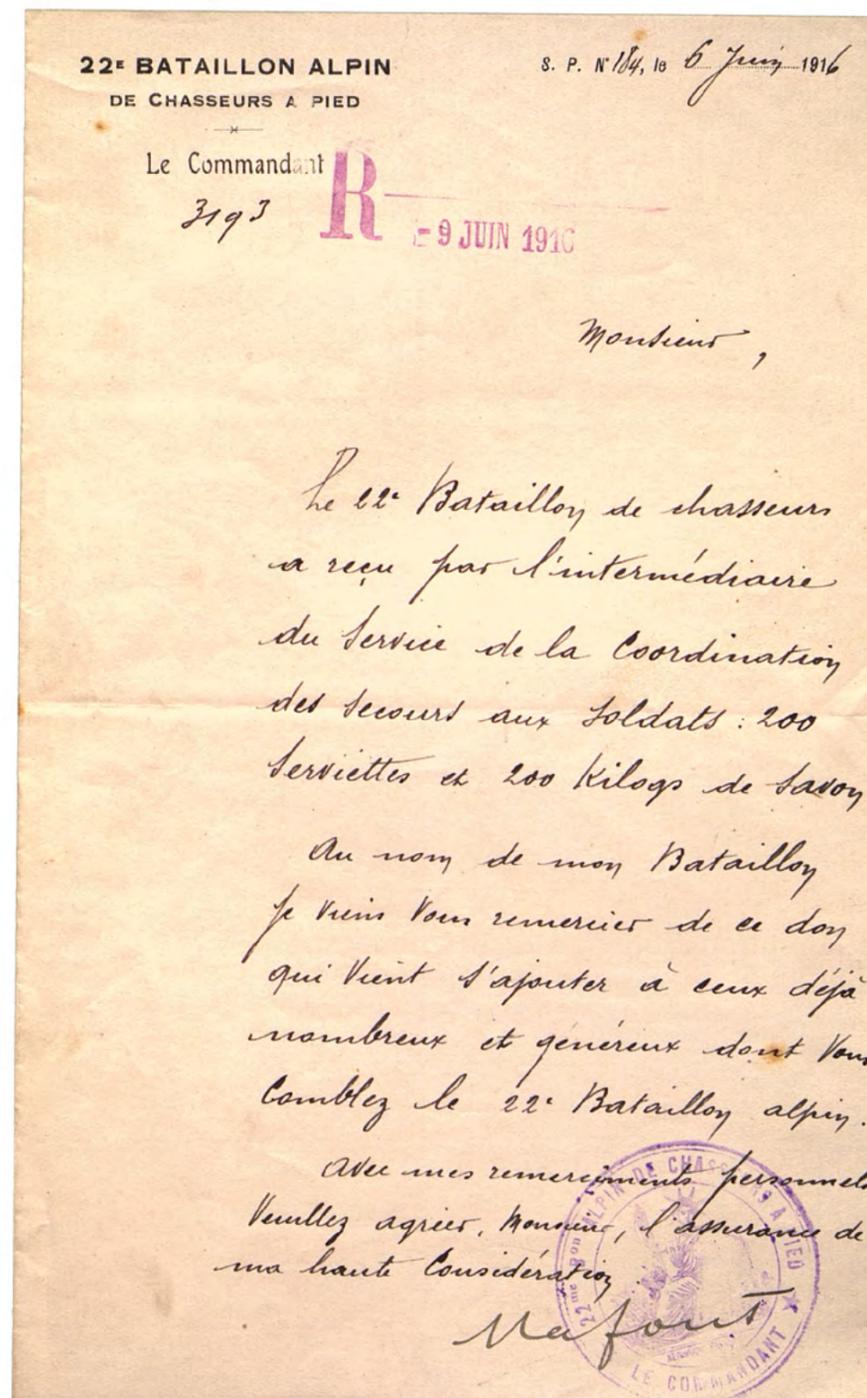
Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

“ ... nous sommes obligés de faire quelque chose, sans quoi c'est la misère immédiate. ”

3 - Jean-Louis Courvoisier est un compatriote et ami de Paul Girod, proche par sa famille et ses affaires de la finance suisse.

B. SOUTENIR LES SOLDATS AU FRONT, LES PARRAINAGES COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Document 12. Lettre de remerciement du commandant du 22^e bataillon alpin à Paul Girod, 6 juin 1916.



Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 51].

Document 13. Lettre de Paul Girod à l'un de ses nouveaux filleuls, 28 octobre 1916.

Ugine le 28 Octobre 1916

Monsieur Félicien GUERARD ,
9ème Génie
Compagnie 6/16
SECTEUR POSTAL 30

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 16 Octobre , j'accepte avec plaisir de vous servir de Parrain et, à ce titre, vous enverrai chaque mois la somme de

20 frs.

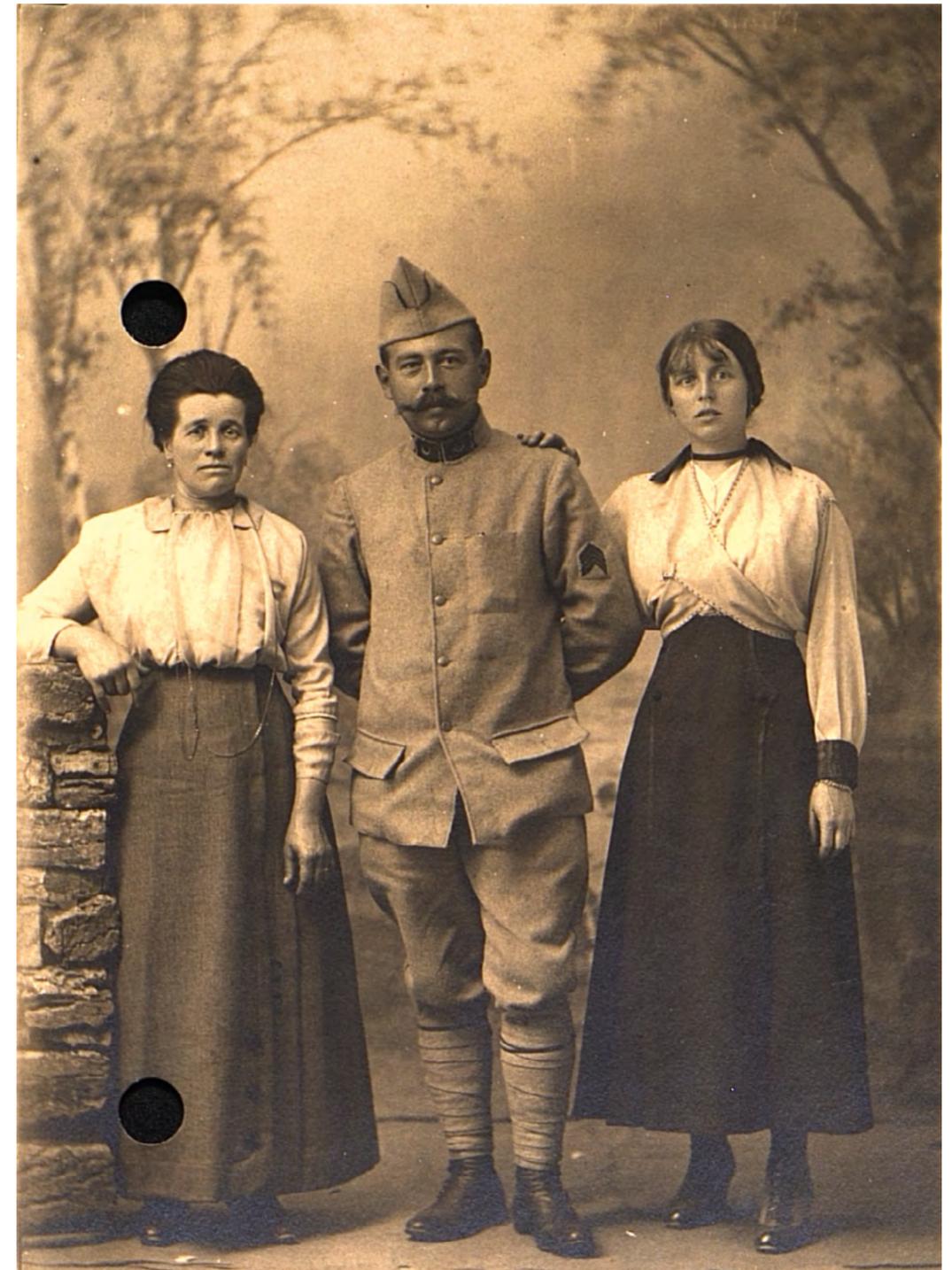
pour vous aider à faire campagne .

Je comprends votre anxiété au sujet de votre famille et souhaite de tout coeur que la Victoire vous réunisse bientôt .

Espérant que ma lettre vous trouvera en bonne santé et plein de courage , je vous adresse mes bonnes salutations .

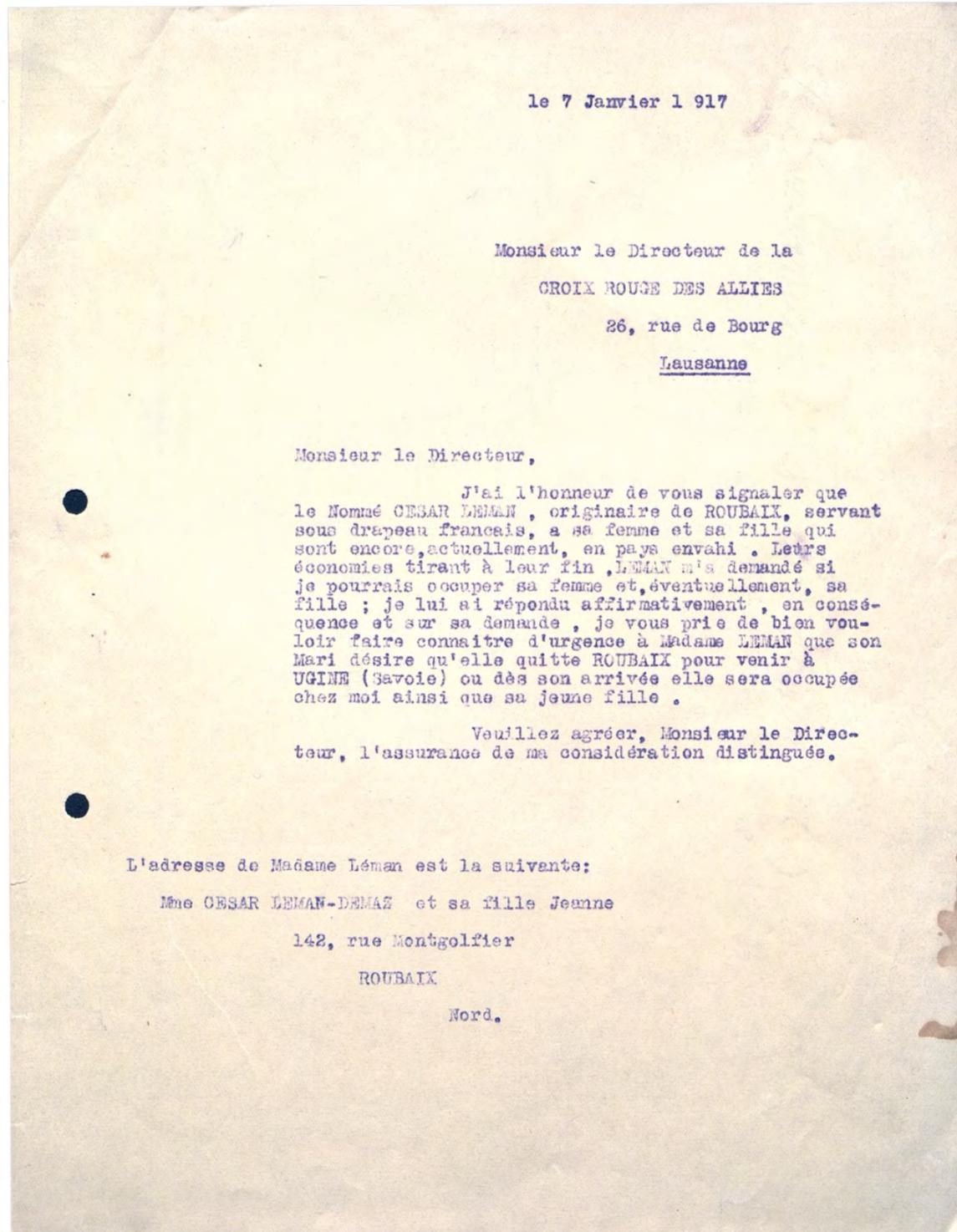
P.S. Ci-joint mandat de 20 frs.
pour Octobre .

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

Document 14. Photographie de César Léman et sa famille envoyée à son parrain Paul Girod, 1^{er} janvier 1917.

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 51].

Document 15. Lettre de Paul Girod à la Croix-Rouge au sujet de la famille de César Léman, l'un de ses filleuls, 7 janvier 1917.



Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 51].

Document 16. Transcription d'une lettre de Paul Girod à Gaspard Boule, l'un de ses filleuls travaillant au service topographique, 5 février 1917.

« Mon Cher Boule,

J'ai reçu votre lettre du 30 écoulé mais pas les deux précédentes que vous me signalez.

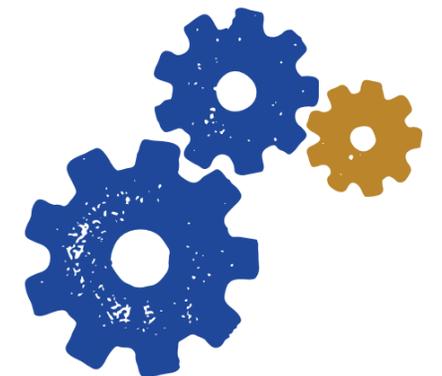
Je me fais un plaisir de donner satisfaction à votre demande en vous faisant cadeau d'une boussole plus sérieuse.

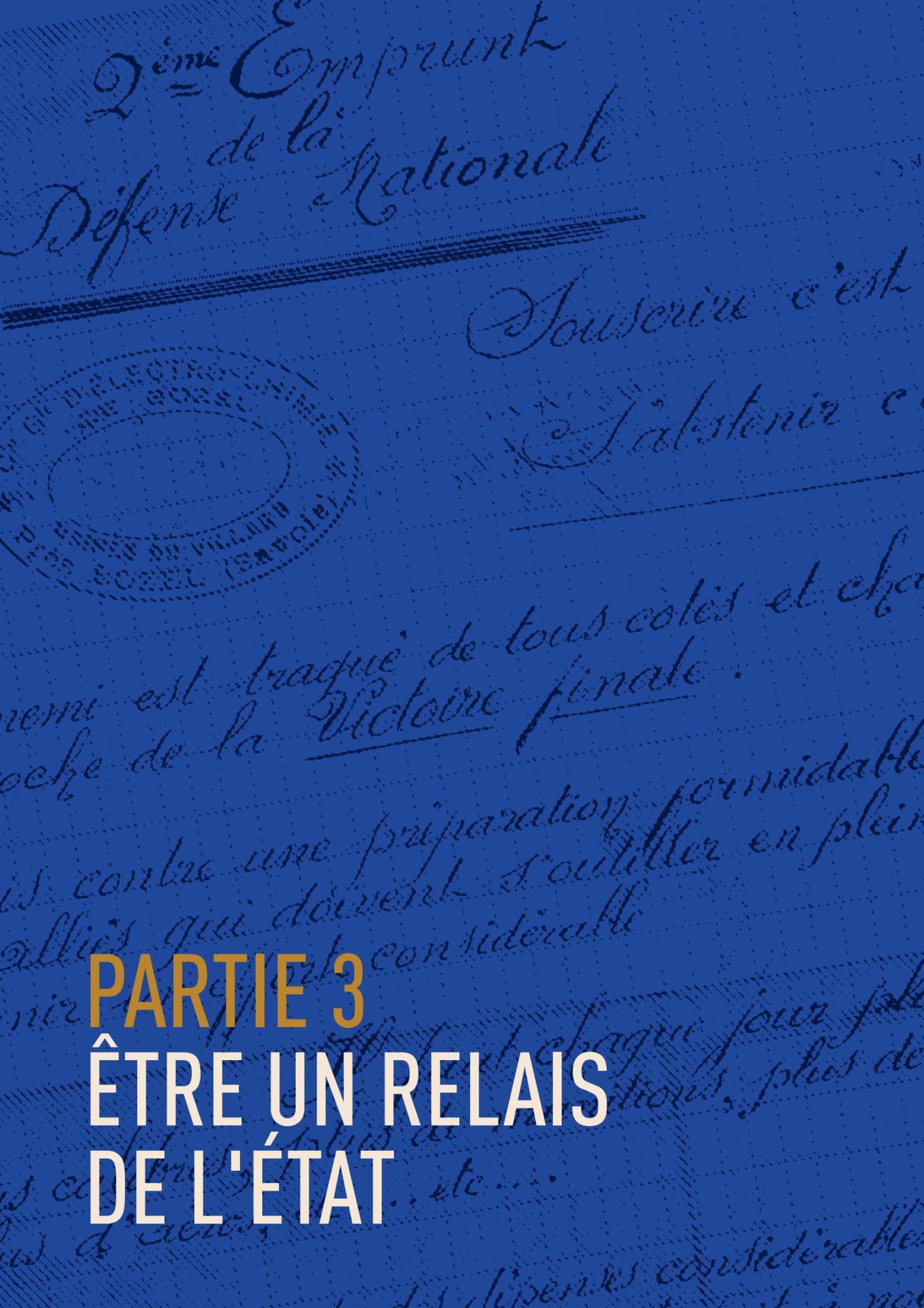
Vous connaissez peut-être le type qu'il vous faut, écrivez d'urgence au Fournisseur pour faire la commande ; donnez-moi en même temps son adresse pour que j'envoie immédiatement le montant du prix de la boussole au dit fournisseur.

Recevez, Mon Cher Boule, mes bonnes salutations.

P.S. Jusqu'à nouvel avis, veuillez m'adresser votre correspondance Villa Croix des Gardes à Cannes où je suis pour raison de santé ».

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 51].





PARTIE 3 ÊTRE UN RELAIS DE L'ÉTAT

A. FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS

Document 17. Lettre de Paul Girod au ministre de la Marine concernant le circuit d'approvisionnement des matières premières nécessaires à la fabrication de l'armement allemand, 10 août 1914.

88

Ugine le 10 Aout 1914

Monsieur le MINISTRE de la MARINE
P A R I S

Monsieur le MINISTRE ,

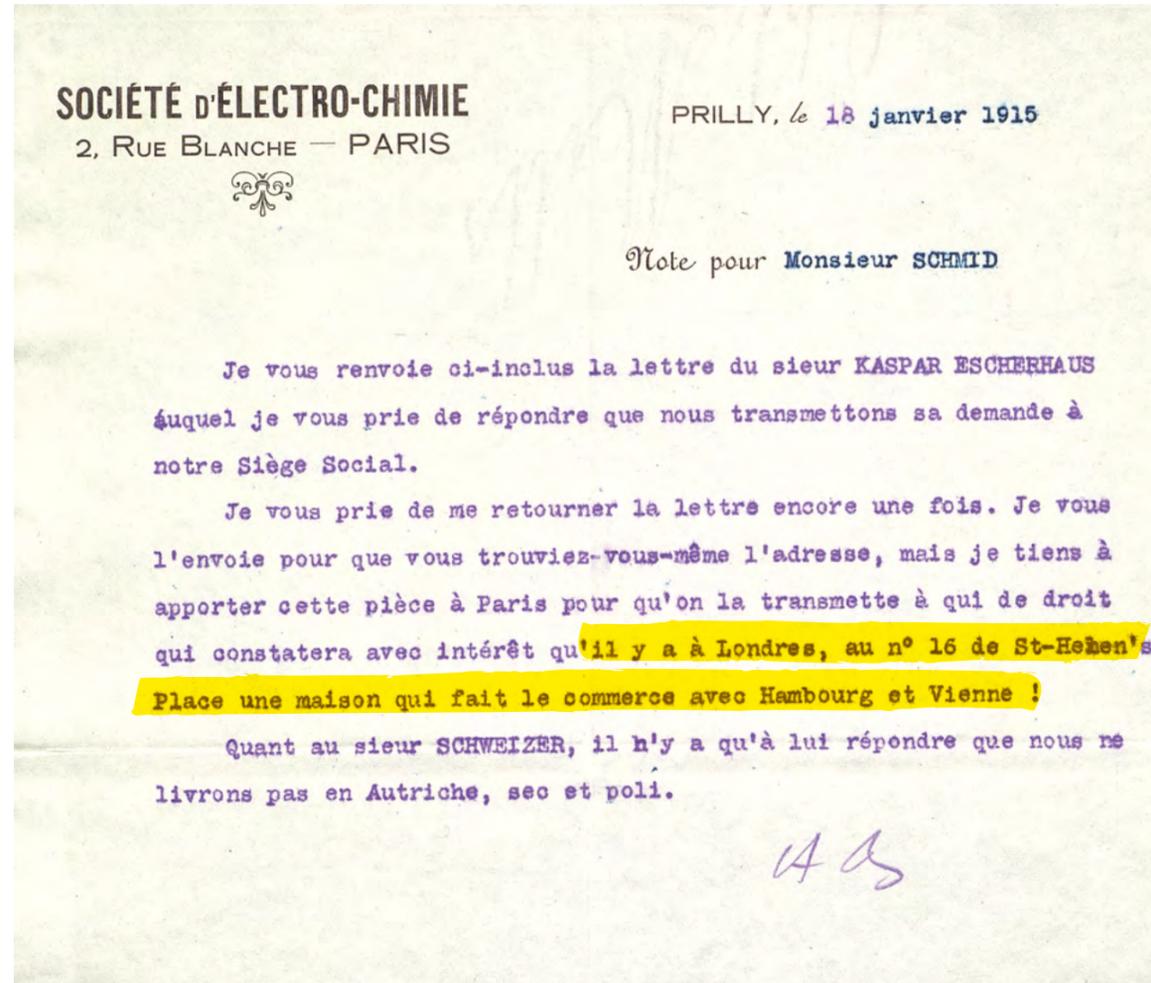
J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Industrie de l'Armement allemande et autrichienne importe presque tous les Ferro-chromes et Ferro-Tungstènes qu'elle emploie pour la fabrication des Blindages , projectiles et aciers à outils , de FRANCE et, partiellement, de SUISSE . Quant aux Ferro-Siliciums , l'Allemagne en importe de FRANCE , de NORVEGE et de SUEDE , l'Autriche fabrique sur place ce produit , notamment en Bosnie et en Tyrol .

Il est vraisemblable que l'Allemagne et l'Autriche chercheront à introduire dans leur pays la fabrication des produits qu'elles ne peuvent plus obtenir en FRANCE et qu'elles importent notamment de Turquie , d'Afrique ou des Indes le minerai nécessaire à la production des Ferro-Chromes .

D'après les renseignements que je possède , les Allemands disposeraient d'un stock assez important de Minerai de Chrome à Anvers , ce minerai étant à transformer en Ferro-Chrome dans les Usines Krupp qui ont conservé des Hauts-Fourneaux .

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueux hommages et l'assurance de mes sentiments dévoués .

Document 18. Note diffusée aux directeurs d'usines du groupe ATOCHEM évoquant le non-respect de l'embargo contre l'Allemagne et l'Autriche par une entreprise anglaise, 18 janvier 1915.

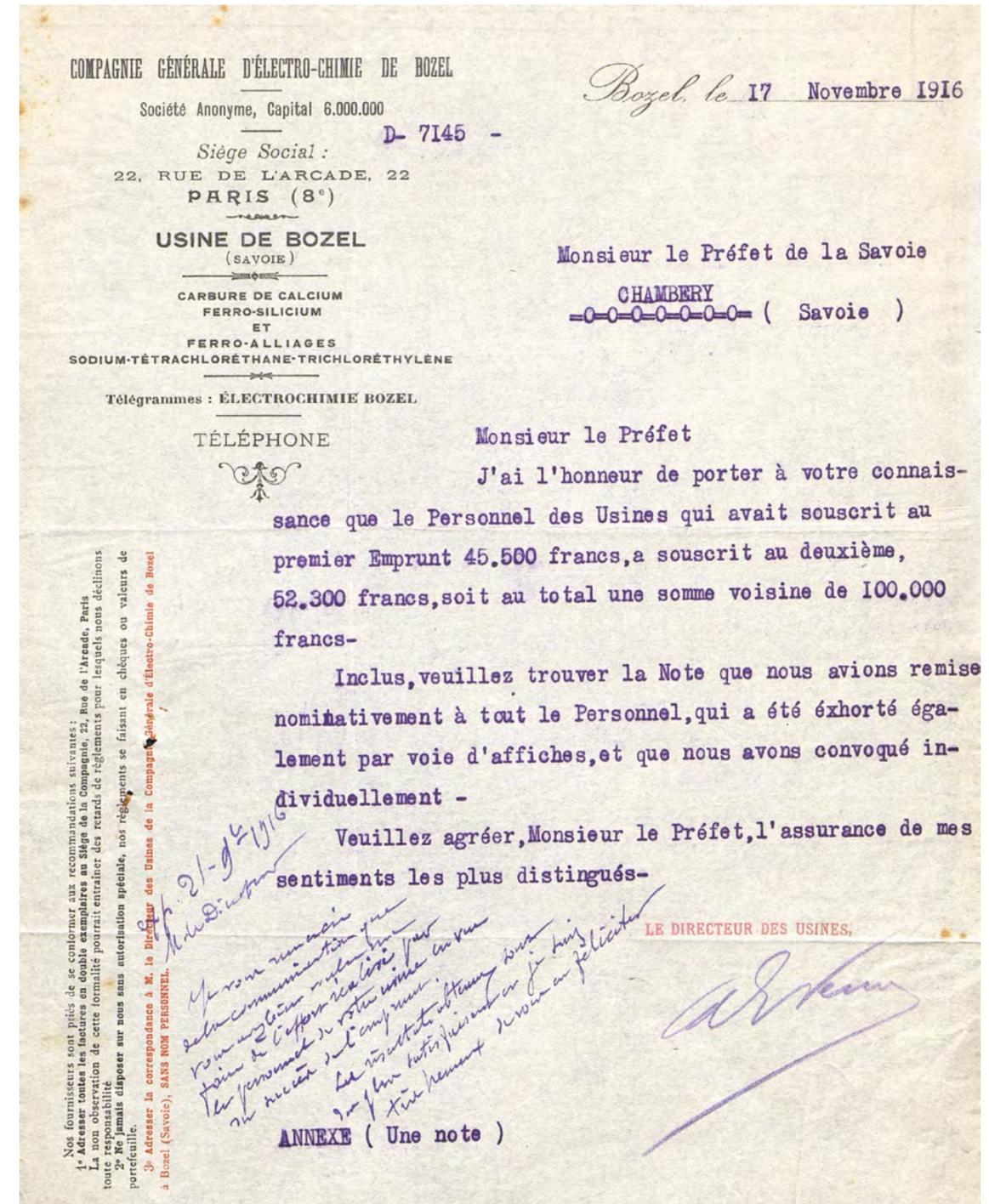


Département de la Savoie, Archives départementales, [97F 317].



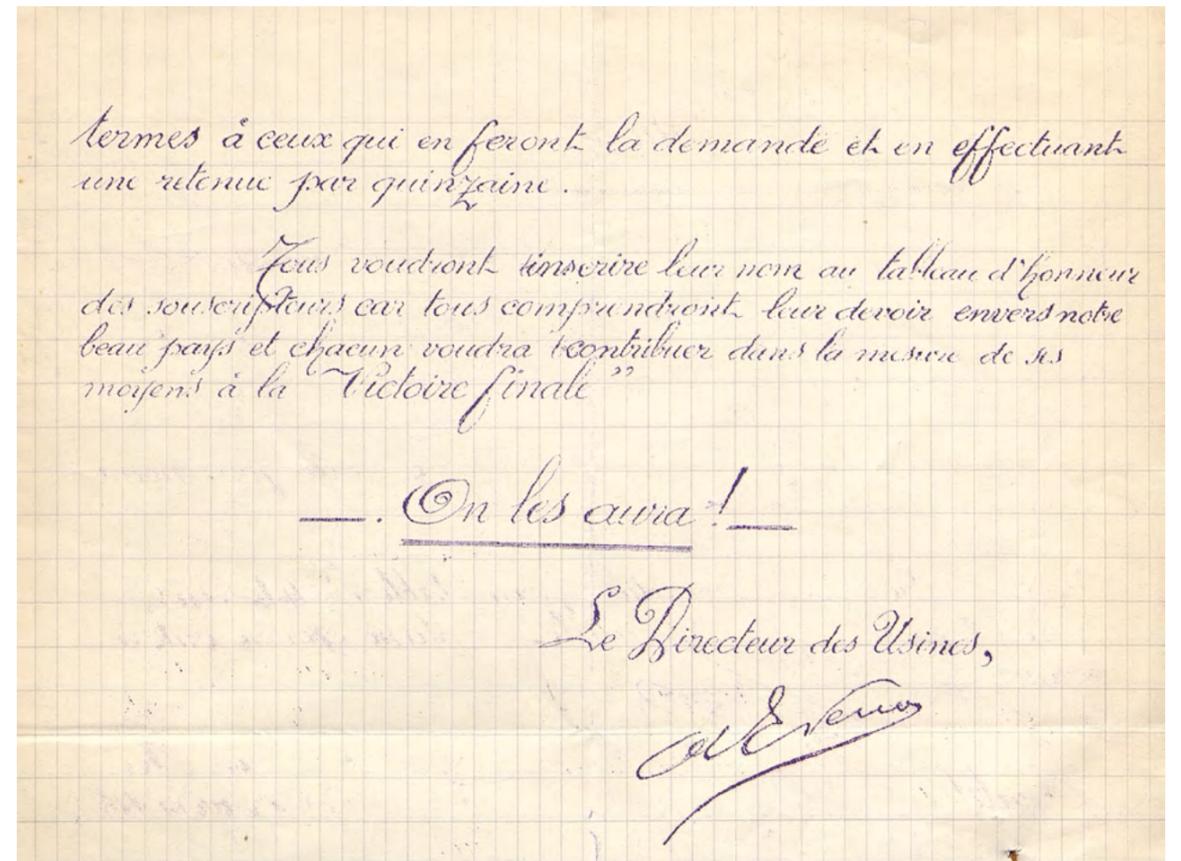
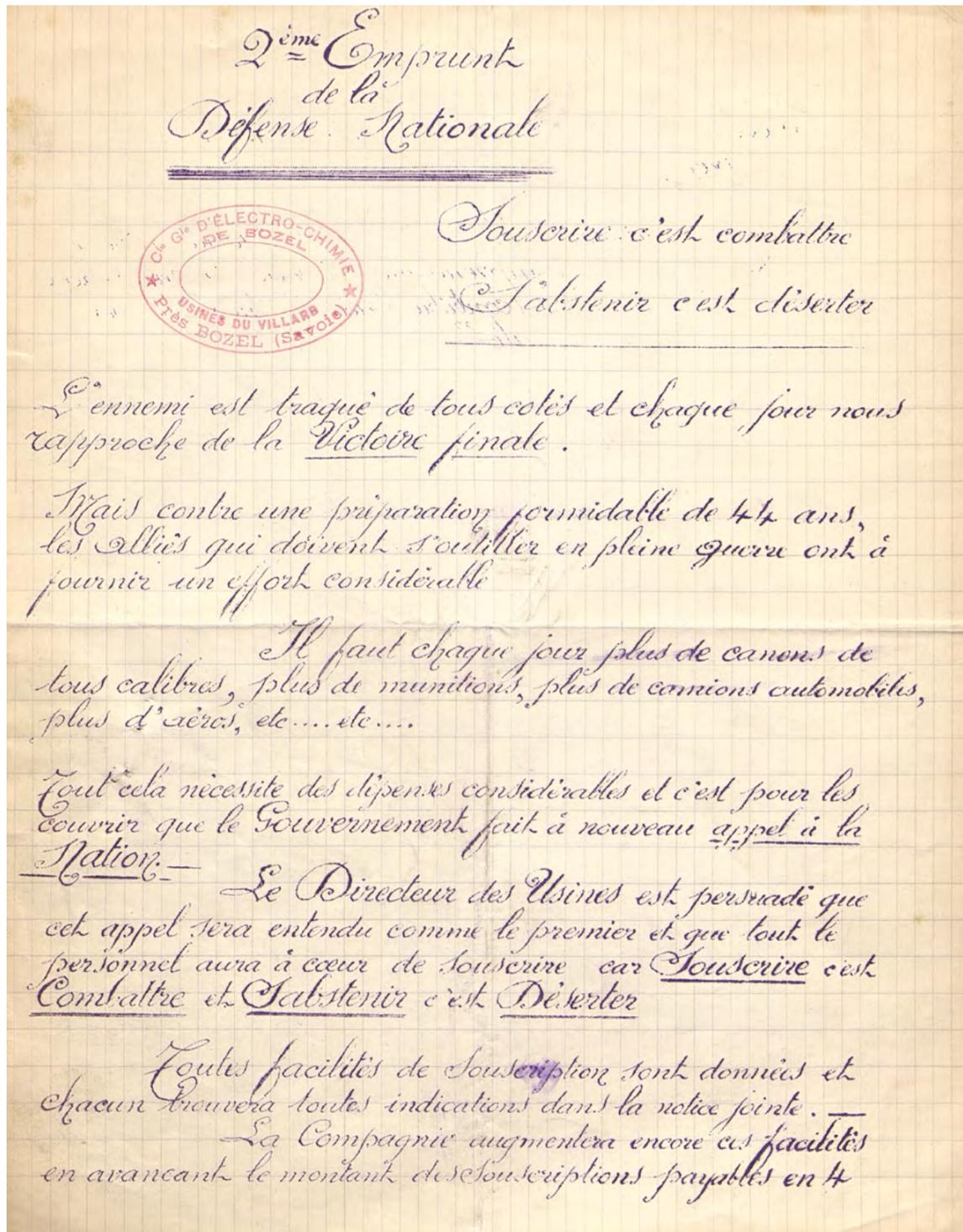
B. ÊTRE UN RELAIS ÉCONOMIQUE

Document 19. Lettre du directeur d'une usine de Bozel au préfet, l'informant de l'adhésion des employés de son usine à la souscription du deuxième emprunt de guerre, 17 novembre 1916.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 23].

Document 20. Avis du directeur de l'usine de Bozel destiné à convaincre ses employés de souscrire au deuxième emprunt, 17 novembre 1916.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 23].

Souscrire c'est combattre
Se désister c'est désertir

Document 21. Transcription d'une lettre de Paul Girod au ministre de la Guerre l'informant de l'organisation médicale mise en place à Ugine, 19 novembre 1914. Extrait.

« Monsieur le MINISTRE,

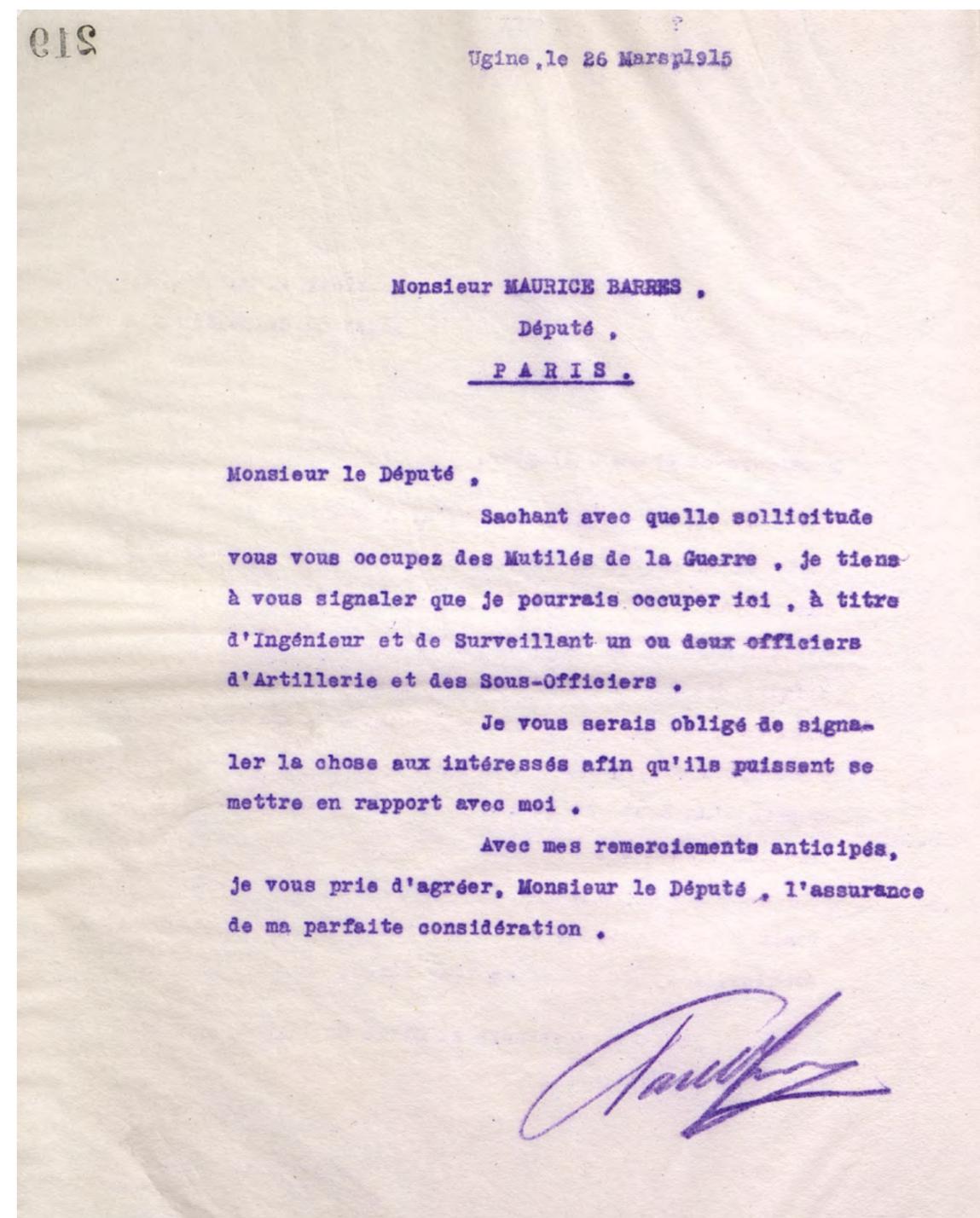
J'ai l'honneur de vous faire part qu'en accord avec le SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE RÉGIONALE et l'Administration Civile Départementale, j'ai organisé à UGINE TROIS HÔPITAUX AUXILIAIRE.

Le Médecin Aide - Major de 1^{ère} Classe - BERTRAND - est chargé de la Direction de ces formations sanitaires mais étant donné l'éloignement où le principal établissement se trouve des deux autres, j'ai cru devoir - en vue d'assurer les meilleurs soins possibles aux blessés - engager DEUX AIDES MÉDECINS CHIRURGIENS ;

D'accord avec la PRÉFECTURE DE LA SAVOIE je me suis adressé à Monsieur le PROFESSEUR DOCTEUR BARD (français) de l'UNIVERSITÉ de GENÈVE qui m'a envoyé les deux internes dont ci-contre ETAT CIVIL. »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 332].

Document 22. Lettre de Paul Girod au député Maurice Barrès lui proposant d'embaucher des mutilés de guerre, 26 mars 1915.



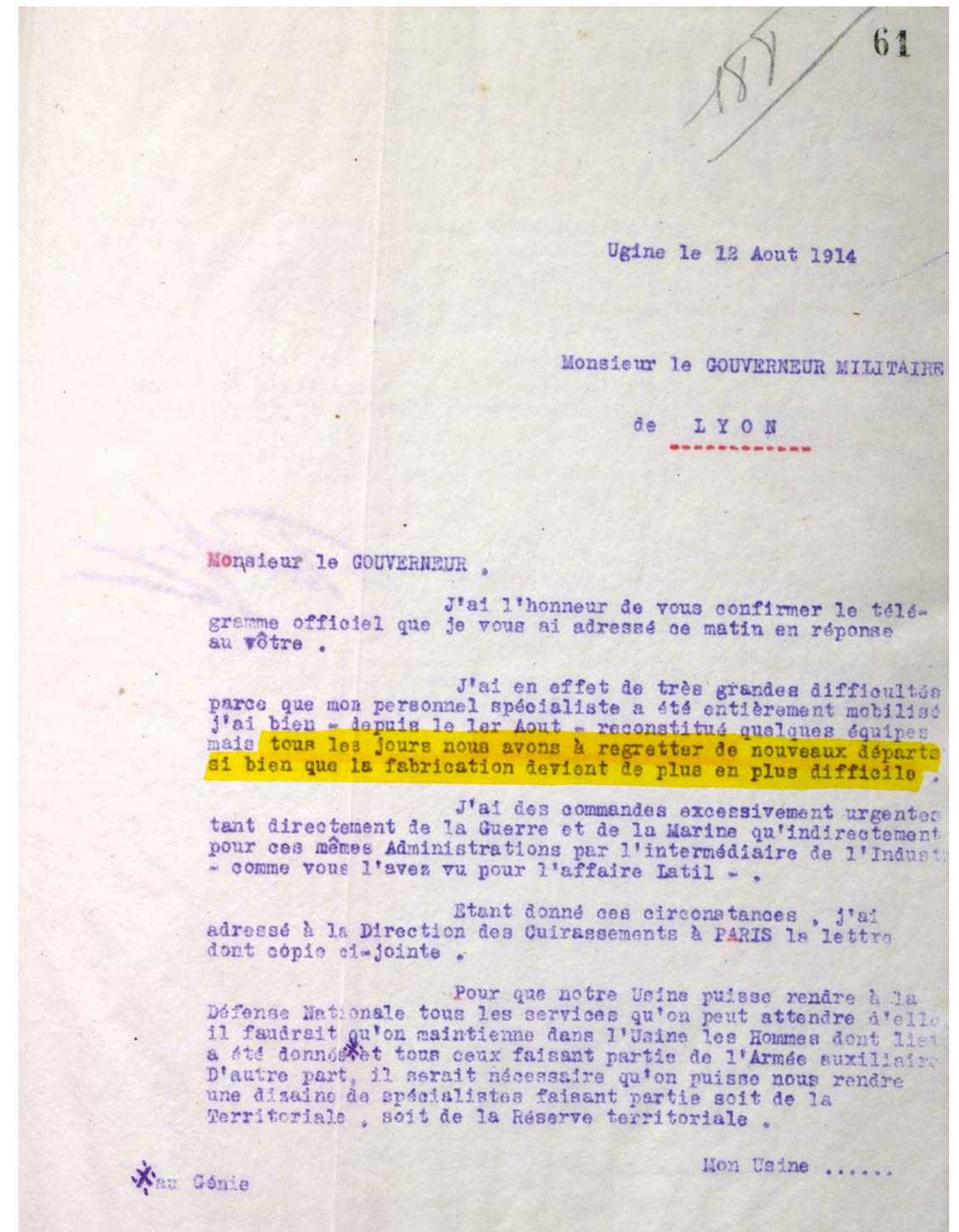
Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 333].



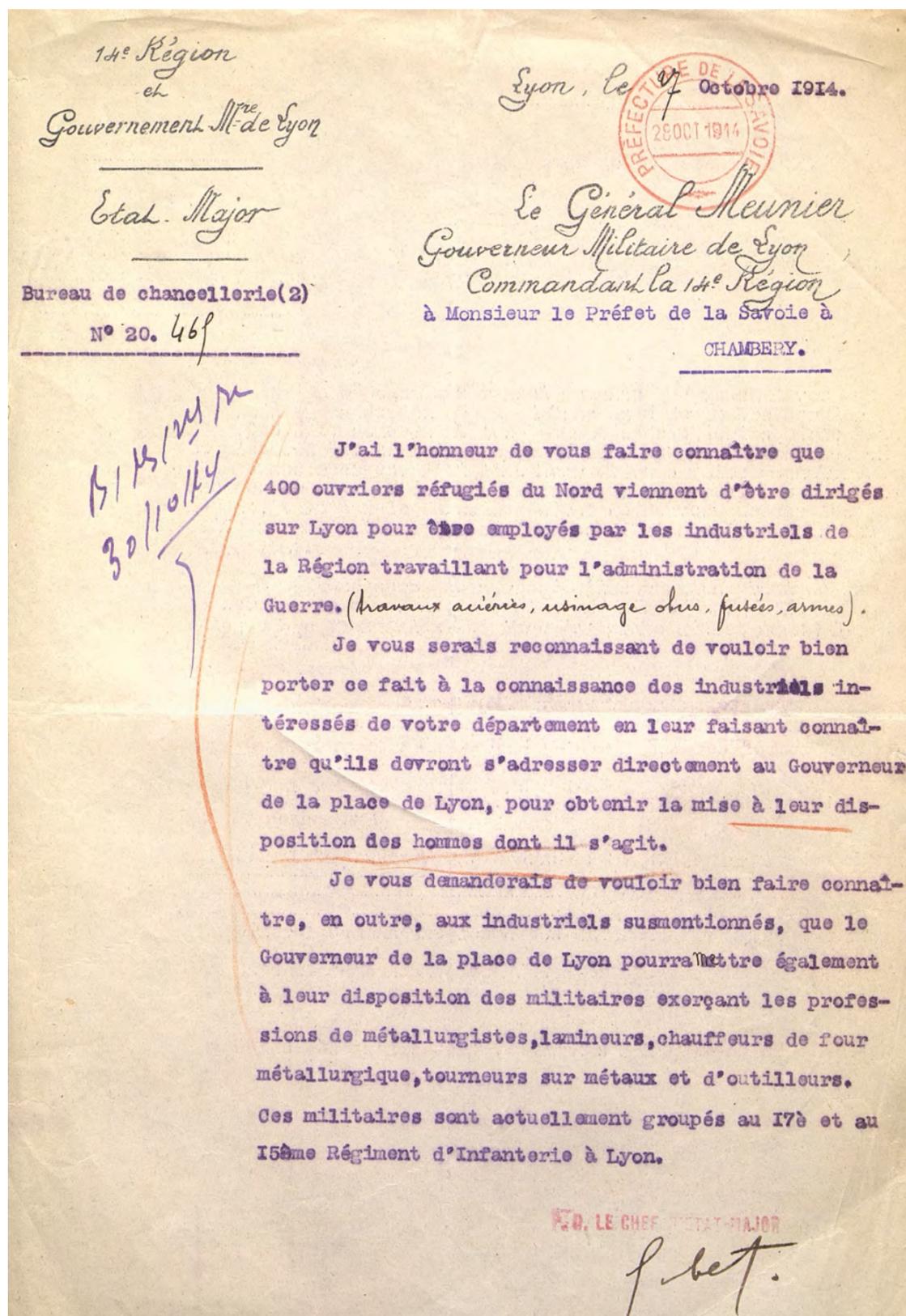
PARTIE 4

PRODUIRE EN TEMPS DE GUERRE, LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Document 23. Lettre de Paul Girod au gouverneur militaire de Lyon l'informant des difficultés de production en raison de l'absence d'ouvriers, 12 août 1914. Extrait.



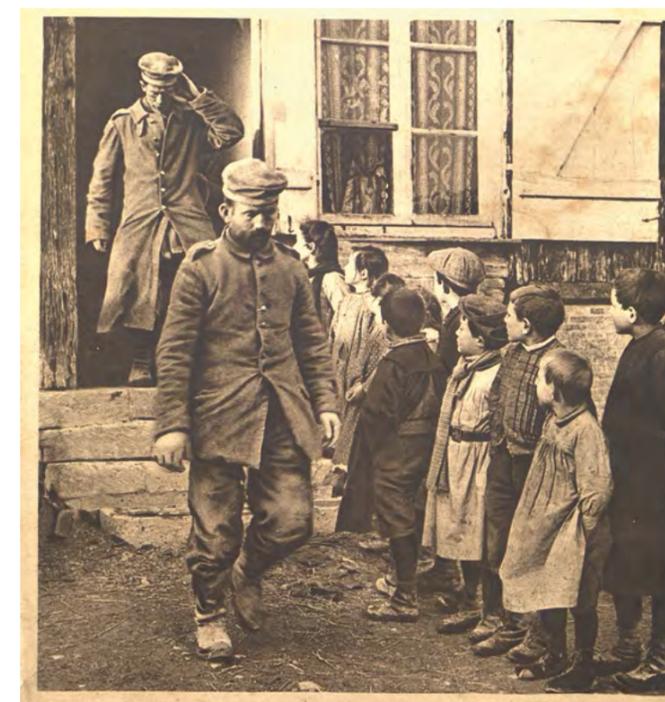
Document 24. Lettre du gouverneur militaire de Lyon informant le préfet de la disponibilité d'ouvriers qualifiés, 7 octobre 1914.



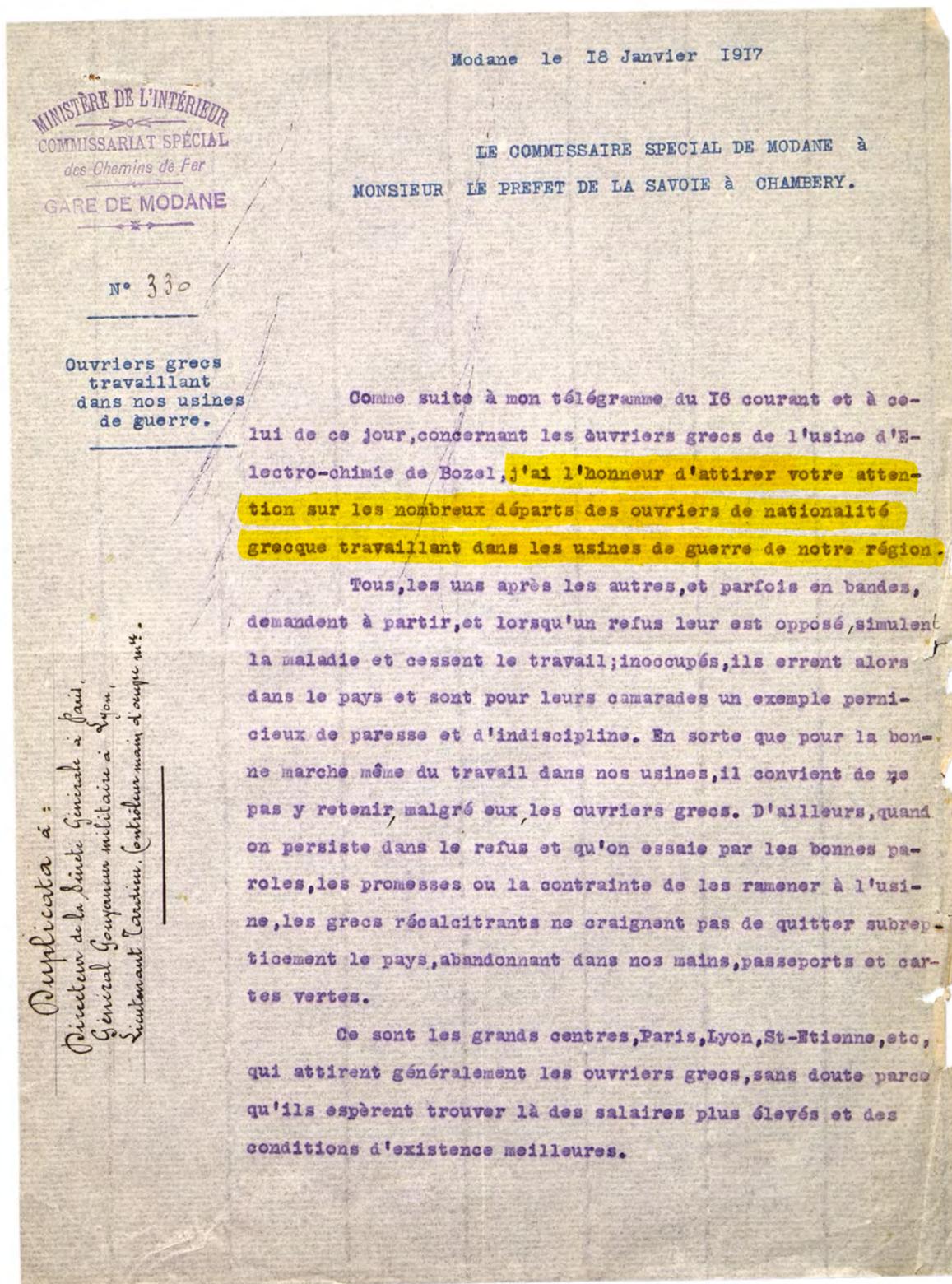
Document 25. Permission de 6 jours accordée à un ouvrier détaché à l'usine de la Praz, avril 1916.



Document 26. Photographie de prisonniers de guerre allemands employés dans l'industrie extraite du journal *Le Miroir*, 2 avril 1916.

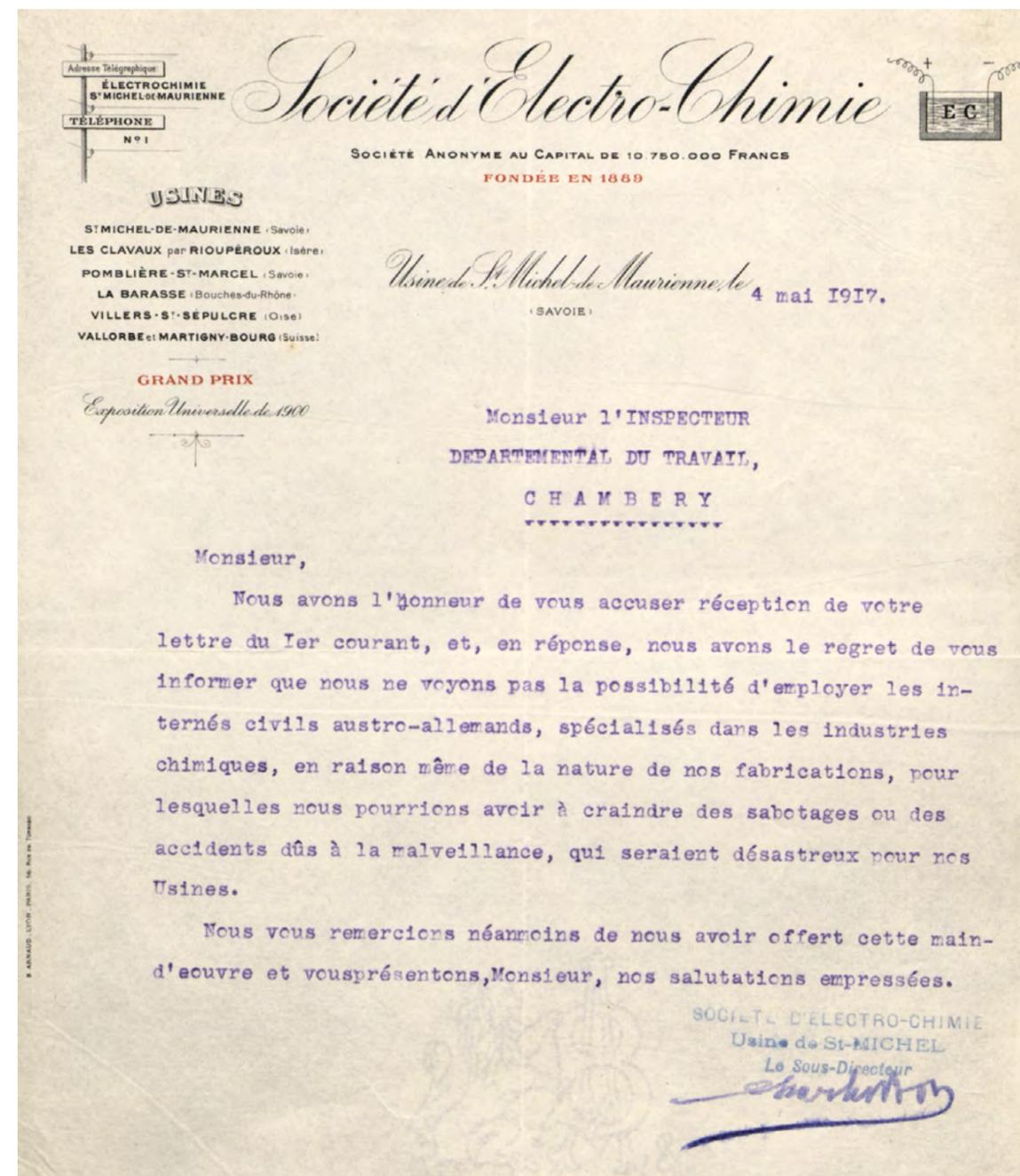


Document 27. Rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Modane au préfet concernant les ouvriers grecs employés dans les usines de guerre de la région, 18 janvier 1917. Extrait.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 13].

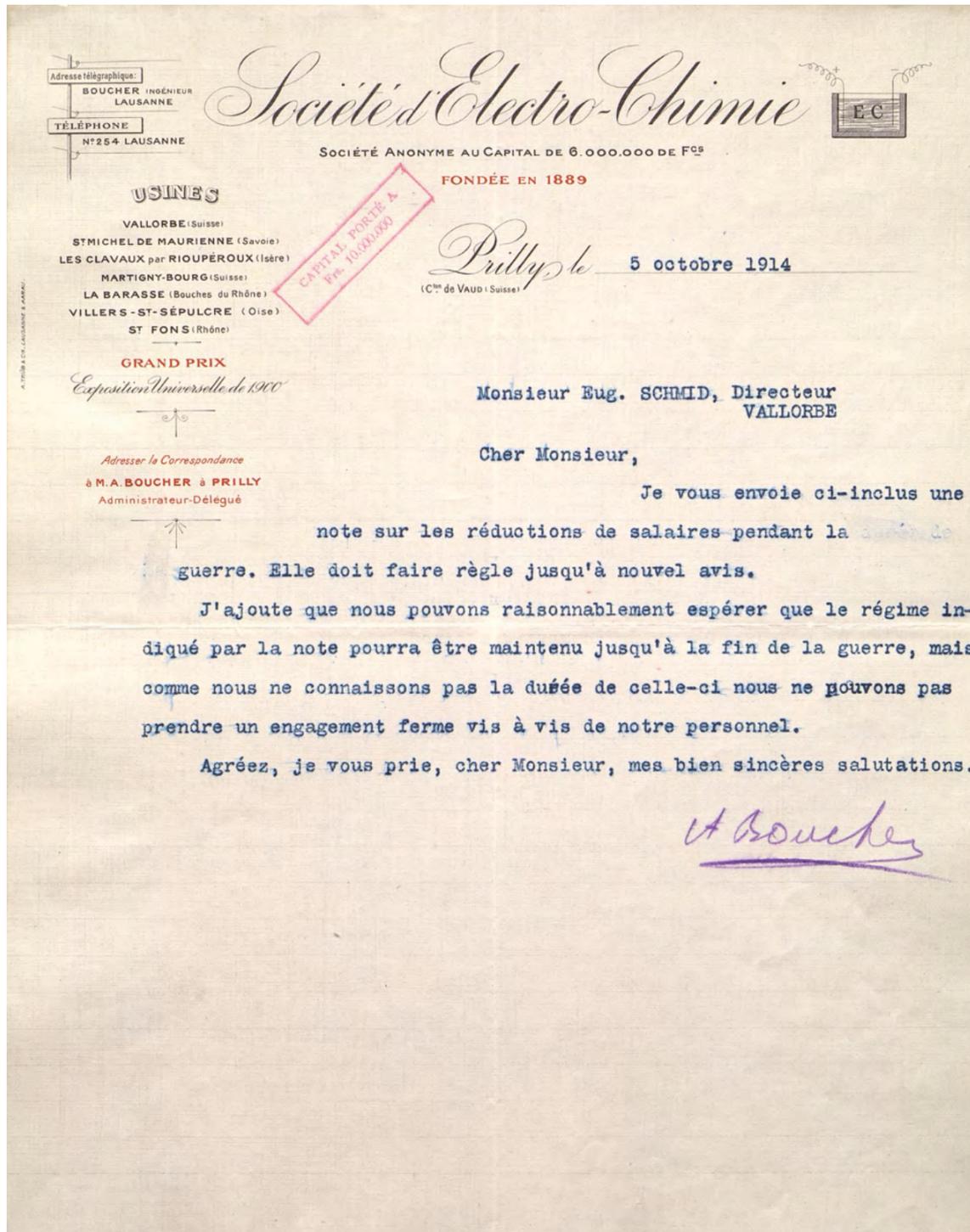
Document 28. Lettre du directeur de l'usine de la Société d'électro-chimie de Saint-Michel-de-Maurienne à l'inspecteur du travail justifiant son refus d'embaucher des prisonniers de guerre, 4 mai 1917.



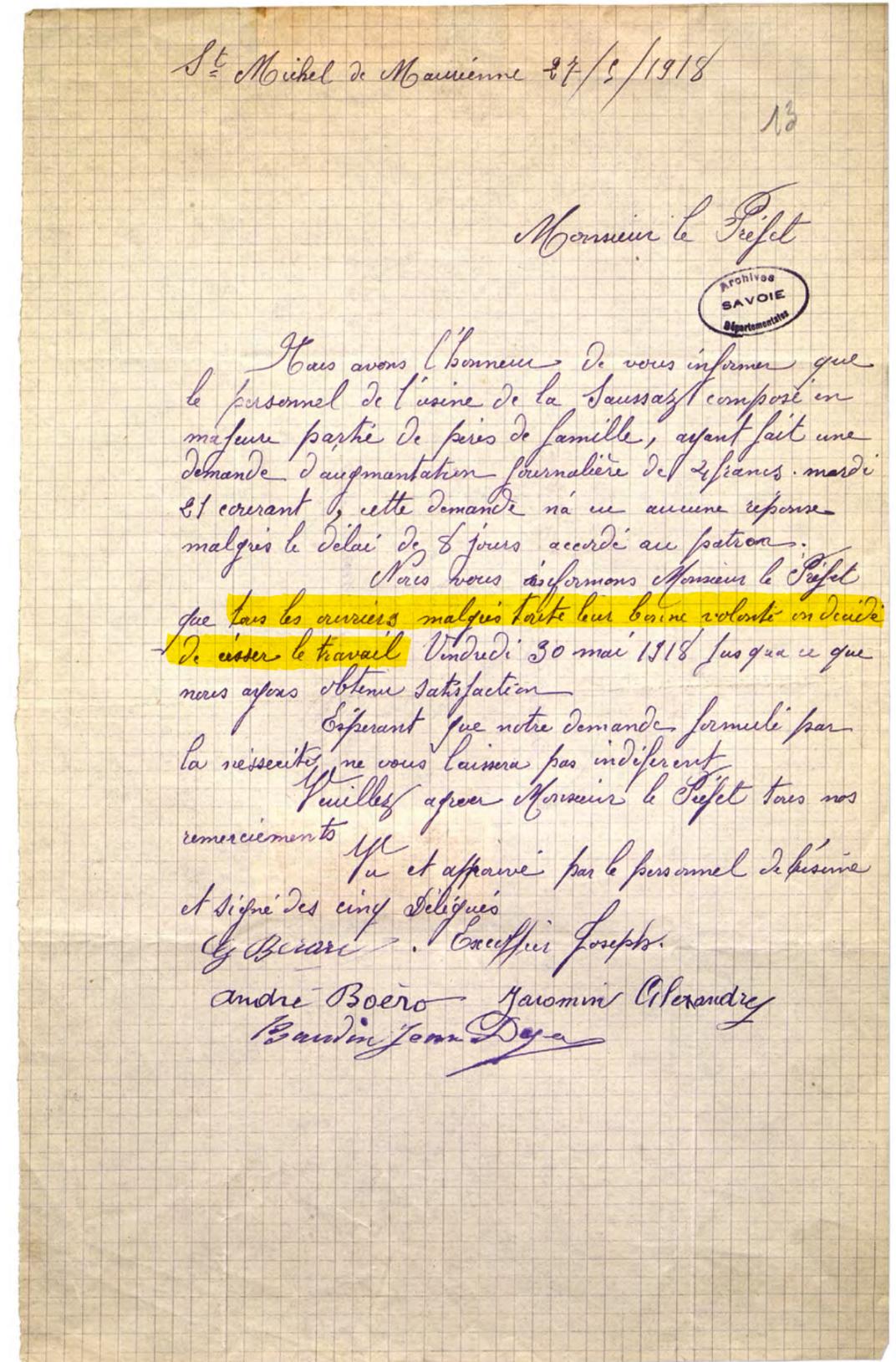
Département de la Savoie, Archives départementales, [255R 1].

“ ... nous pourrions avoir à craindre des sabotages ”

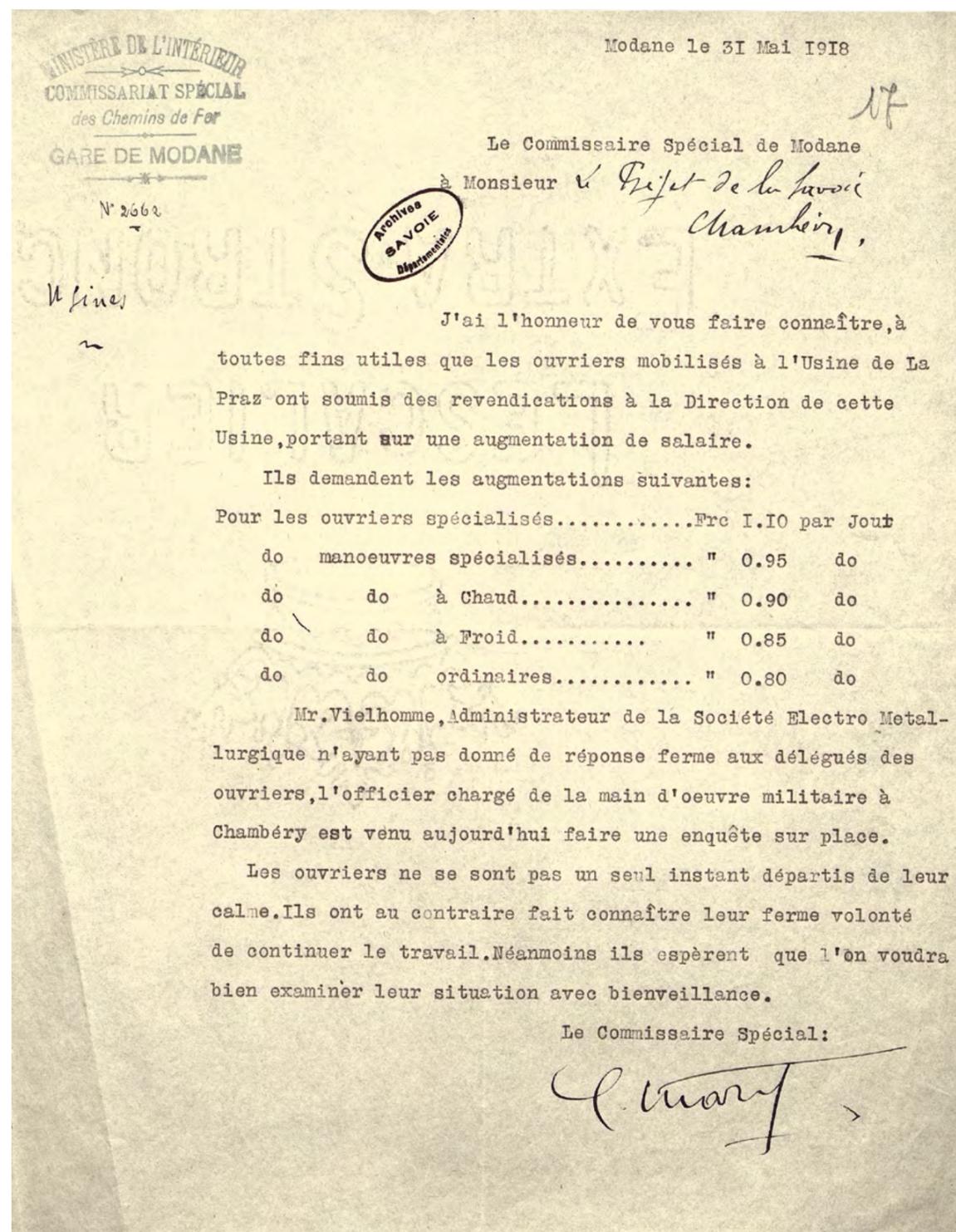
Document 29. Correspondance entre directeurs d'usines du groupe ATOCHEM concernant la politique salariale à appliquer durant la guerre, 9 octobre 1914.



Document 30. Lettre des ouvriers de l'usine de la Saussaz à Saint-Michel-de-Maurienne, informant le préfet du dépôt d'un préavis de grève, 27 mai 1918.

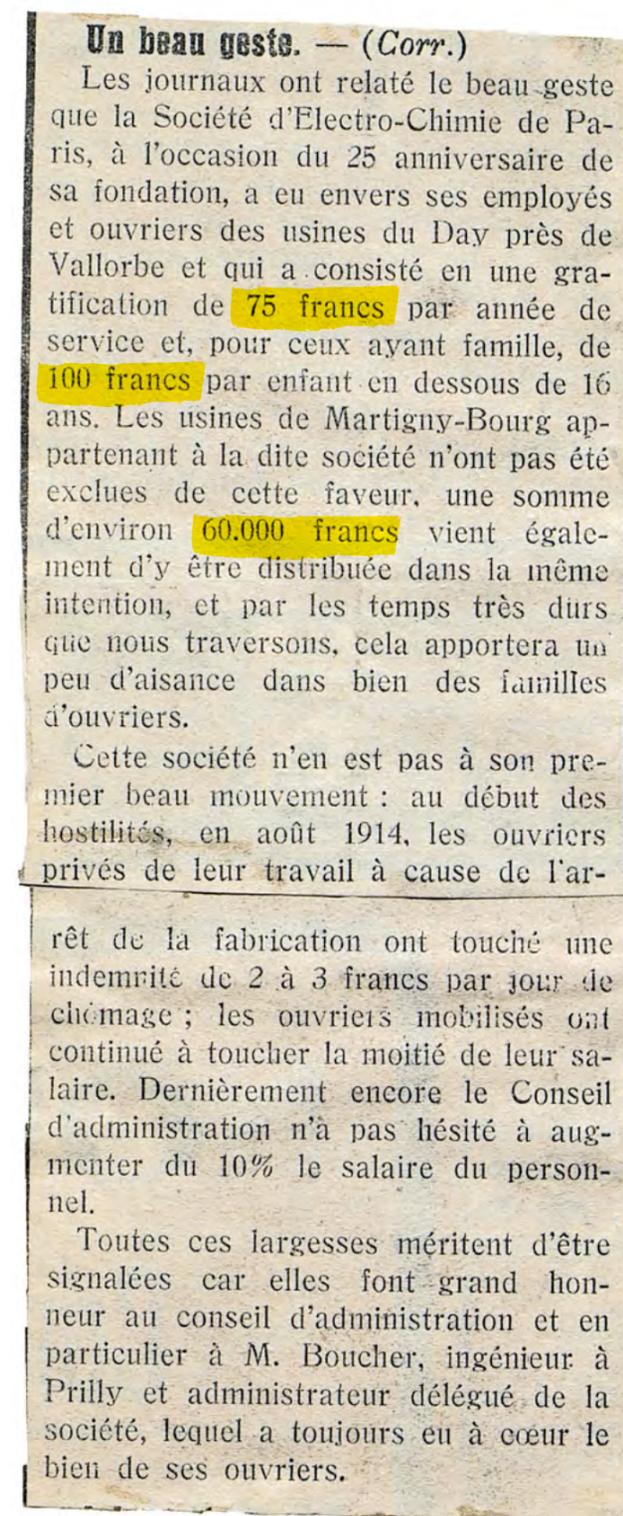


Document 31. Lettre du commissaire spécial de Modane au préfet concernant un préavis de grève des ouvriers de l'usine de la Praz, 31 mai 1918.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 13].

Document 32. «Un beau geste», article extrait du journal *Lausanne*, 1918.

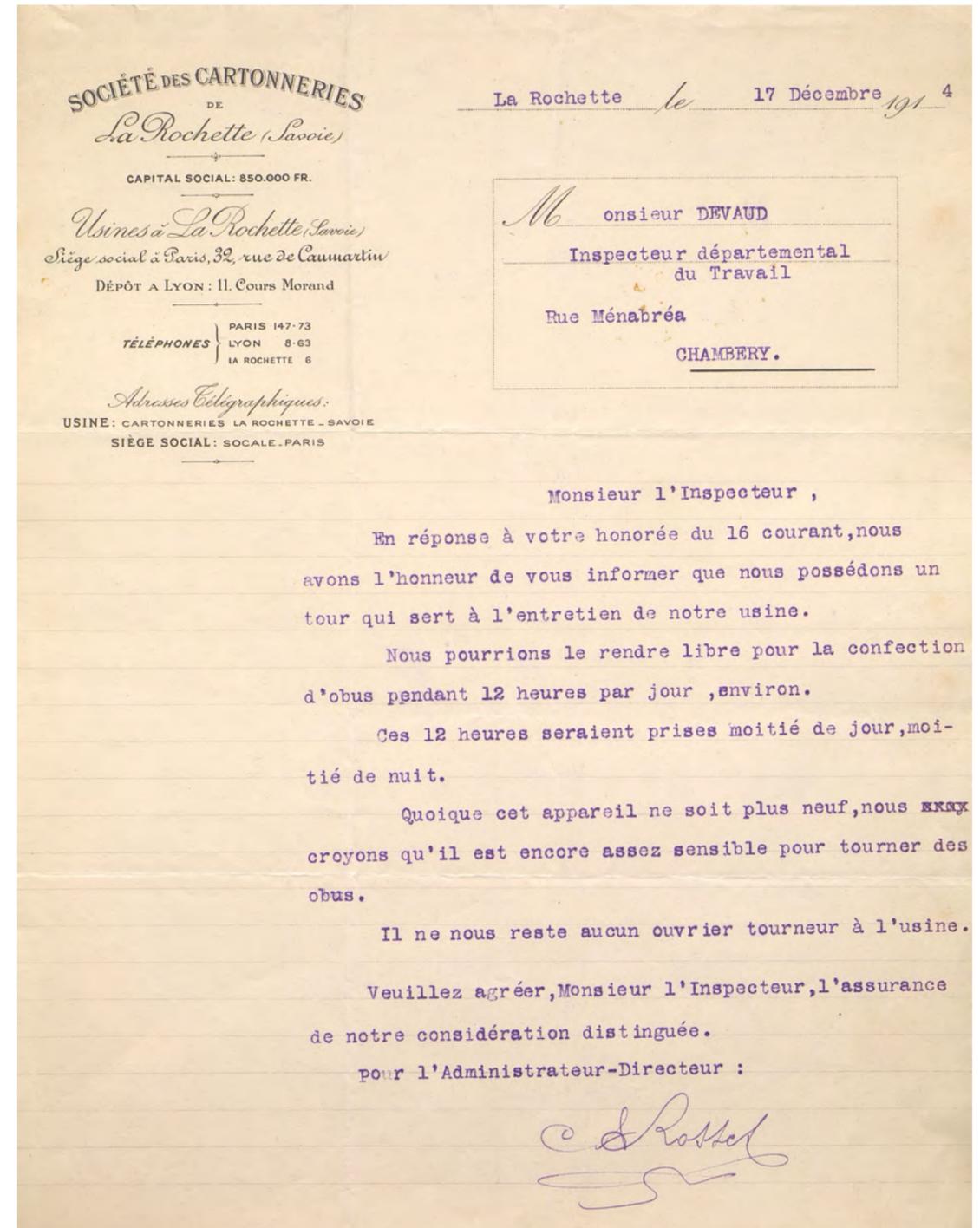


Département de la Savoie, Archives départementales, [97F 336].

PARTIE 5 PRODUIRE EN TEMPS DE GUERRE, LA QUESTION DES SITES

A. MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES CENTRES DE PRODUCTION

Document 33. Lettre du directeur de la Société des cartonneries de La Rochette à l'inspecteur du travail l'informant de la disponibilité d'un tour pour la fabrication d'obus, 14 décembre 1914.



Document 34. Lettre du général Brieu au préfet indiquant les sites de production accueillant des mobilisés, 6 janvier 1915.

14^e RÉGION
 Commandement des Dépôts
 de la
 56^e Brigade d'Infanterie
 et des Subdivisions d'Anney et de Chambéry
 N° 16-T
 Objet:

Chambéry, le 6 Janvier 1915

**ASSISTANCE ET HYGIÈNE
 PUBLIQUES DE LA SAVOIE
 1915
 INSPECTION**

Le Général Brieu,
 Commandant les Dépôts de la 56^e Brigade
 d'Infanterie et les Subdivisions d'Anney et
 Chambéry
 à Monsieur le Préfet de la Savoie
 Chambéry

*Préfecture de la Savoie
 - 8 JAN 1915*

Monsieur le Préfet

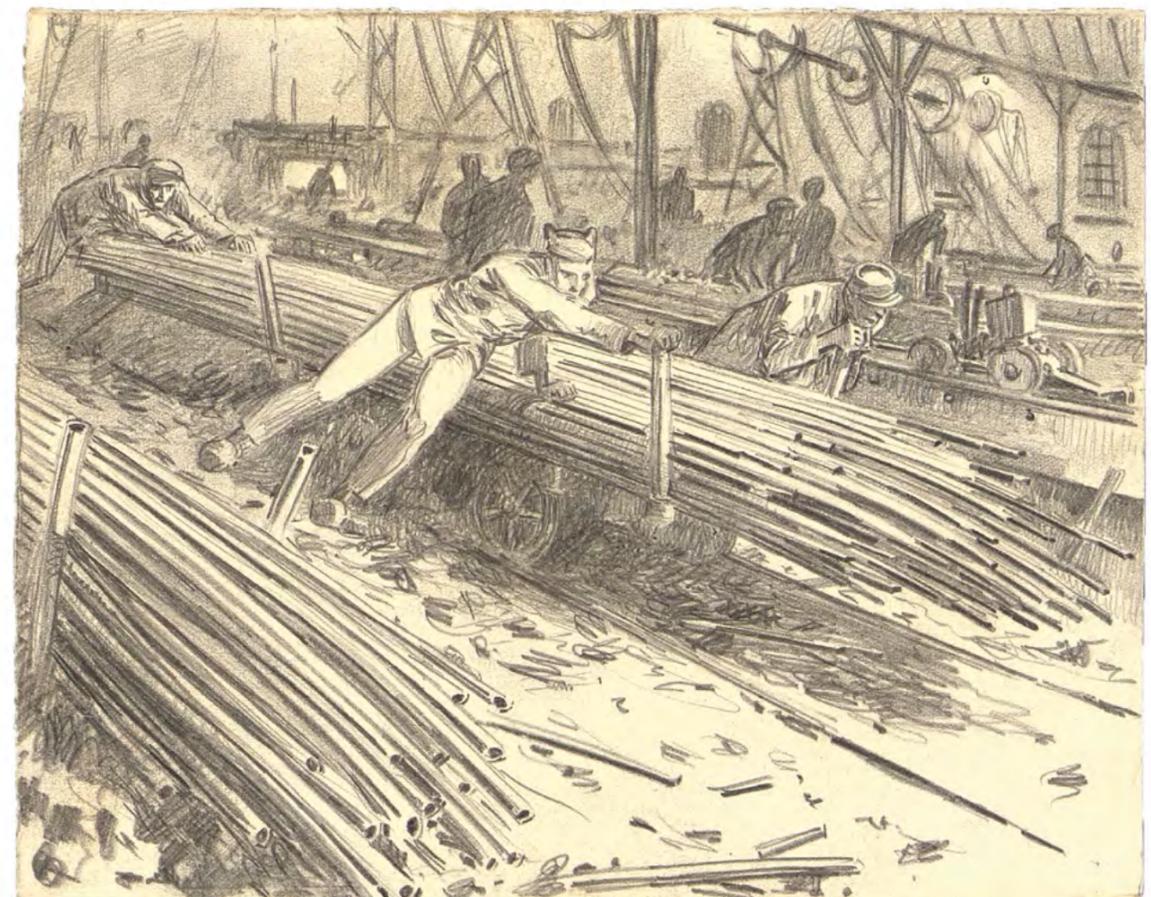
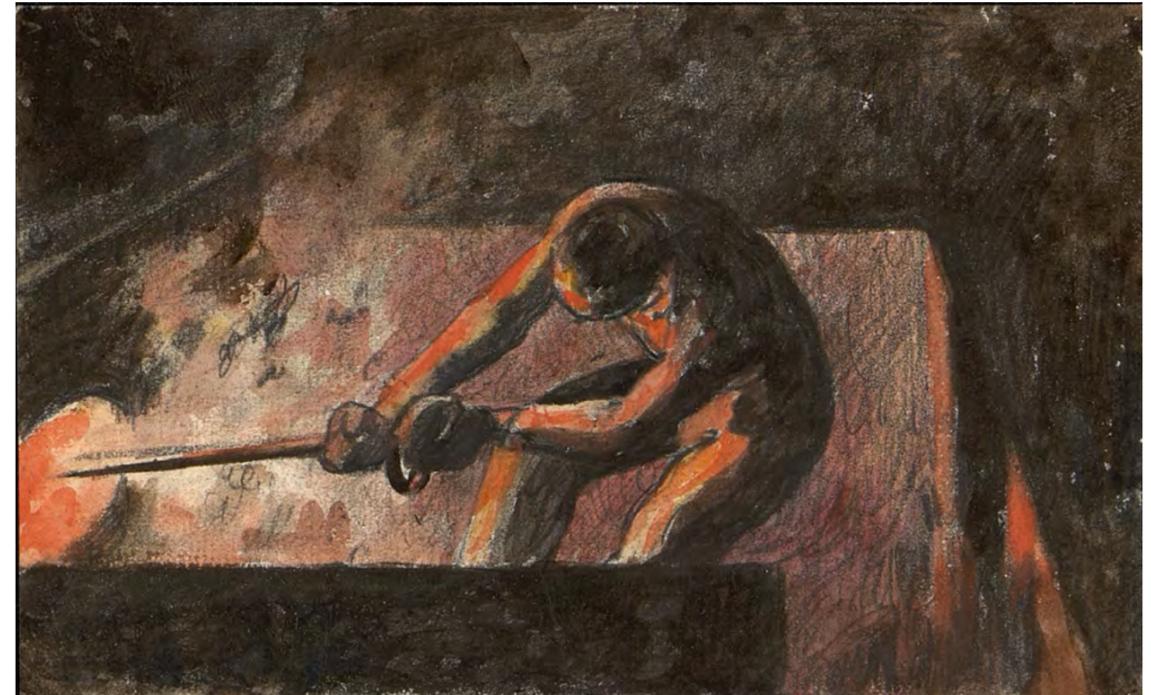
J'ai l'honneur de vous confirmer notre
 conversation de ce jour, au sujet des renseigne-
 ments que vous m'avez demandés relativement
 au personnel militaire mis à la disposition
 des usines travaillant pour la défense
 nationale.

Les seules usines sur le territoire de
 la Savoie qui, à ma connaissance, disposent
 d'ouvriers en situation de sousis d'appel ou
 de permission sont :

- les usines Girod à Ugine
- les usines de la (Société) Electro-Chimie de Bogel
- les usines de M. O. de Briançon
- la Société Générale de Force et Travaux
- la Société des Forces Motrices de H. Grisi-
 rauday
- les usines d'Épierre dépendant de
 la Société des Forces Motrices de l'Arve

Usine d'aluminium à Chambéry la Société des Forces Motrices de l'Arve
 M. Galon - à Pauligney
 M. M. Lasserre - à Chambéry

Documents 35 et 36. Dessins du soldat Prosper Grosjean réalisés pendant sa captivité. Il fut contraint de travailler dans des usines d'armement à Longwy en Lorraine (1915-1918).



Document 37. Transcription d'une lettre de Paul Girod au bureau de recrutement de Chambéry concernant la délivrance d'un passeport pour se rendre en Suisse afin d'adapter son usine à la production de guerre, 27 septembre 1915. Extrait.

« Mon Commandant,

Chargé par l'Administration de la Guerre d'aménager mon usine de COURTEPIN en Suisse en vue d'une fabrication intéressant l'Angleterre, le Sous-Secrétaire d'État de l'Artillerie et des Munitions m'accorde un passeport permanent à destination de Suisse, me chargeant de bien vouloir transmettre à Monsieur le Général, commandant la subdivision de Chambéry, les pièces régulières qui sont nécessaires à l'établissement du dit passeport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'adresser un certificat de ma situation militaire. ... »

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 333].

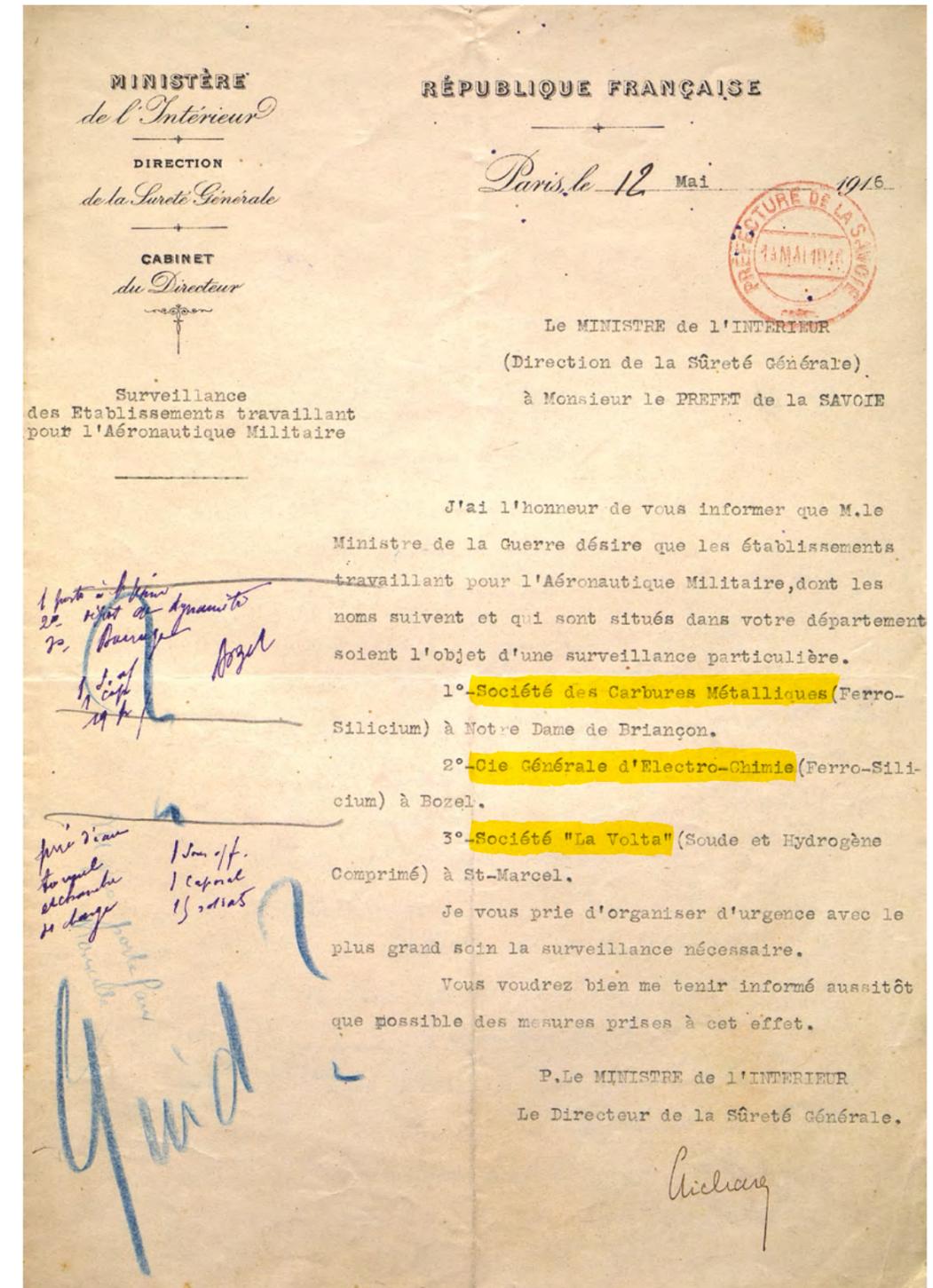
Document 38. Carte photo, vue des usines Girod d'Ugine, début du XX^e siècle.



Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 29].

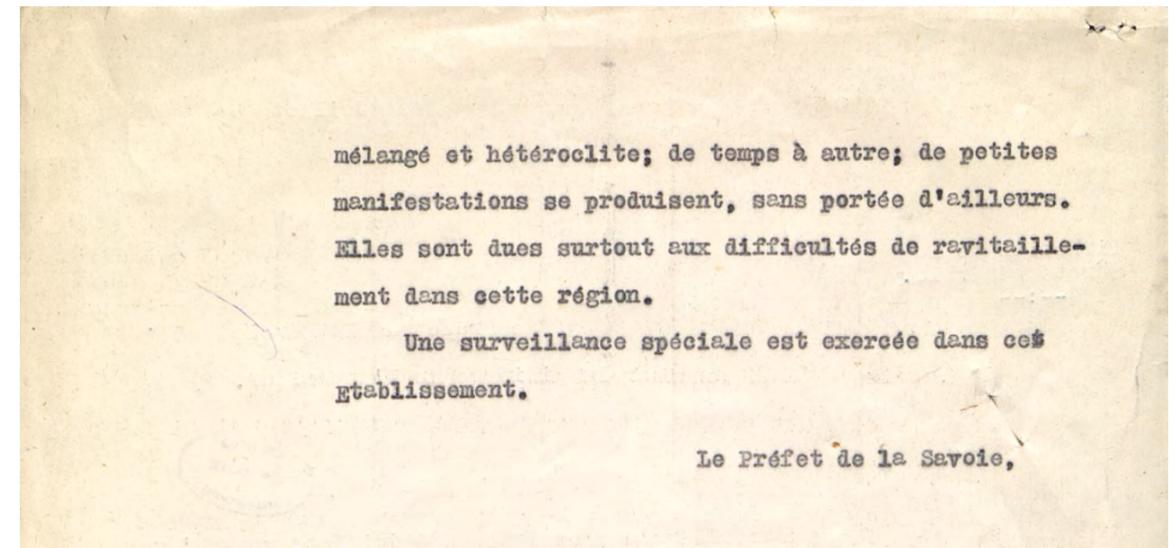
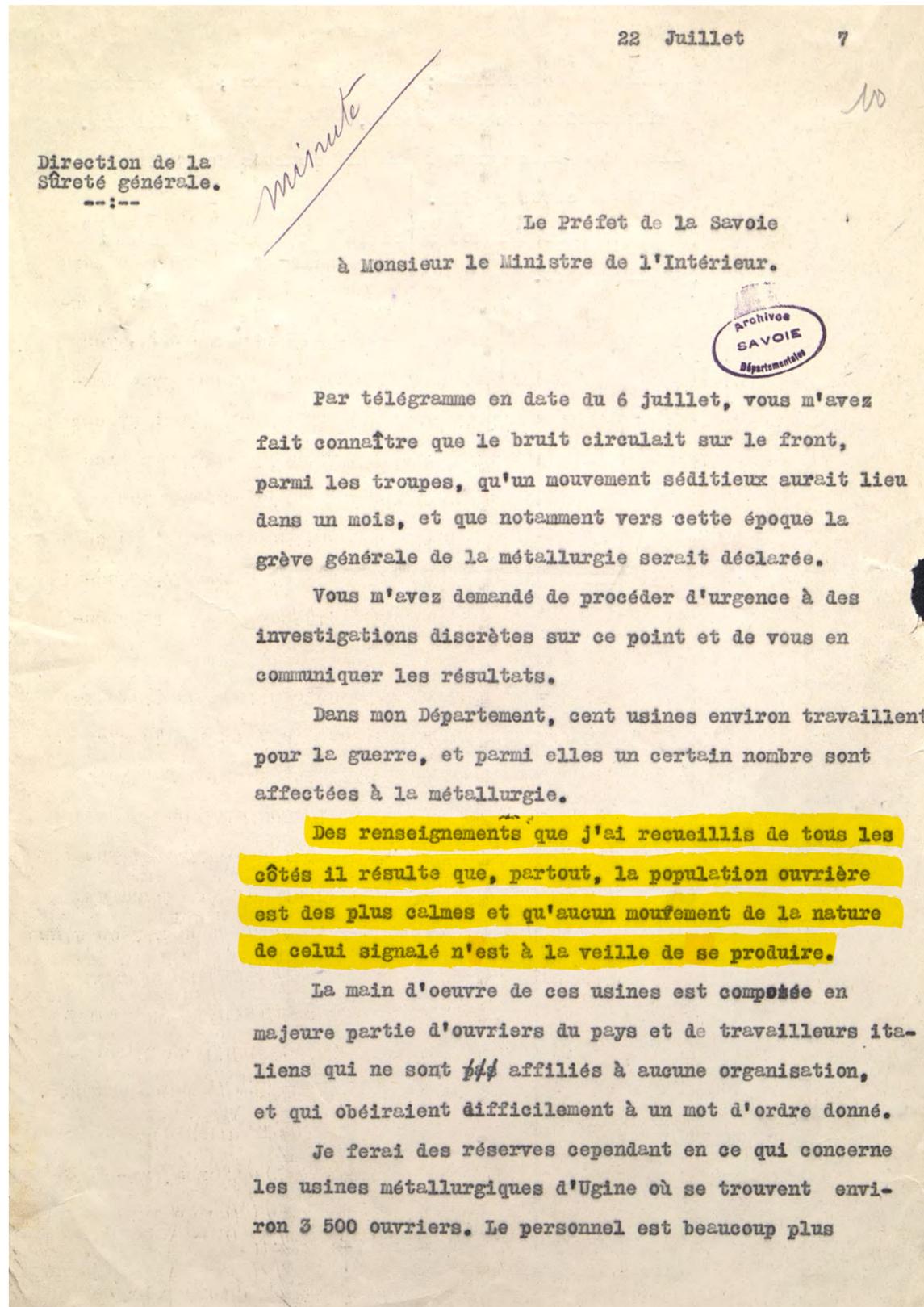
B. SURVEILLER ET PROTÉGER LA FABRICATION DE GUERRE

Document 39. Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet lui demandant la mise en place d'une étroite surveillance des sites travaillant pour l'aéronautique militaire, 12 mai 1916.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 26].

Document 40. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur l'informant des résultats d'une enquête concernant un appel à la grève dans les usines métallurgiques, 22 juillet 1917.



Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 13].

“ ... le bruit circulait sur le front, parmi les troupes, qu'un mouvement séditionnel aurait lieu dans un mois ... ”



Document 41. Télégramme chiffré de la Sûreté (ministère de l'Intérieur) aux préfets les informant de la préparation de grèves et d'attentats fomentés par des agents ennemis, 30 août 1917.

INDICATIONS DE RÉCEPTION

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

30 17-8 SAVOIE

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
CIRCULAIRE CHAMBERY FR PARIS	5866	29/43	3078	20.30		INTERIEUR SURETE

A PREFETS FRANCE EN COMMUNICATION MINISTERE ARMEMENT PARIS -

CHIFFRE SPECIAL. SUIIS INFORME QUE CERTAINES ^{unnes} ^{suisses} ^{travaillant pour l'Allemagne} ^{travaillant pour l'Allemagne}

NOTAMMENT 3953 9 7 4094 2288 57 DE 20 8342 8489 7909 8322 14 5717 6781 712903

CHERCHENT A 7692 08.17. POUR LES 7892 7738 7.8081 14 6767 3953 9 8097 5617

62751 5134 9 OU 1907 8075 9 VOUS PRIE PRENDRE DISPOSITION EN CONSEQUENCE =

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 13].

Document 42. Copie d'un télégramme de la Sûreté (ministère de l'Intérieur) au commissaire spécial de Modane l'informant d'un risque d'attentat au tunnel du Mont-Cenis, 1917.

COPIE

CFF Modane de Paris 2827 70 21 21/45

GUERRE à COMMISSAIRE SPECIAL MODANE :

Attaché militaire Berne fait connaître ce qui suit: Agent double du service américain informe que service allemand à Berne attend nouvelles d'un attentat contre tunnel du Mont GENIS. Cet agent croit, sans affirmer, que cet attentat sera exécuté par des Italiens

Autoités intéressées Françaises et Italiennes ont reçu communication de ce qui précède.

Archives SAVOIE Départementales

Département de la Savoie, Archives départementales, [321R 13].

C. QUELQUES EXEMPLES DE PRODUCTIONS

Document 43. Lettre de Paul Girod au service des cuirassements concernant la production de boucliers de parapet⁴, 8 août 1914. Extrait.

21 23

Ugine le 8 Aout 1914

Service des Cuirassements N°719 c

Monsieur le Colonel POISSEY
Chef du Génie de la Section technique
P A R I S

Monsieur le Colonel,

Faisant suite à votre lettre du 31 Juillet nous apportant commande à 1000 boucliers de parapet, j'ai l'honneur de vous faire part que la fabrication de cette fourniture sera commencée immédiatement et que je compte pouvoir commencer les expéditions dans 3 semaines pour les terminer dans 5 .

A partir de cette époque et, dans le cas de nouveaux besoins, je pourrai livrer 250 à 300 boucliers par semaine .

Les nouvelles conditions de fabrications - étant donné le peu de personnel dont je dispose - m'obligeront peut-être à majorer de très peu l'épaisseur de ces articles, c'est à dire à la porter à environ 5 m/m, y a-t-il inconvénient? Il est bien entendu que le prix reste celui des boucliers précédents. Quant au poids, il serait de 18 kgs.500 au lieu de 18 kgs. limite fixée au cahier des charges .

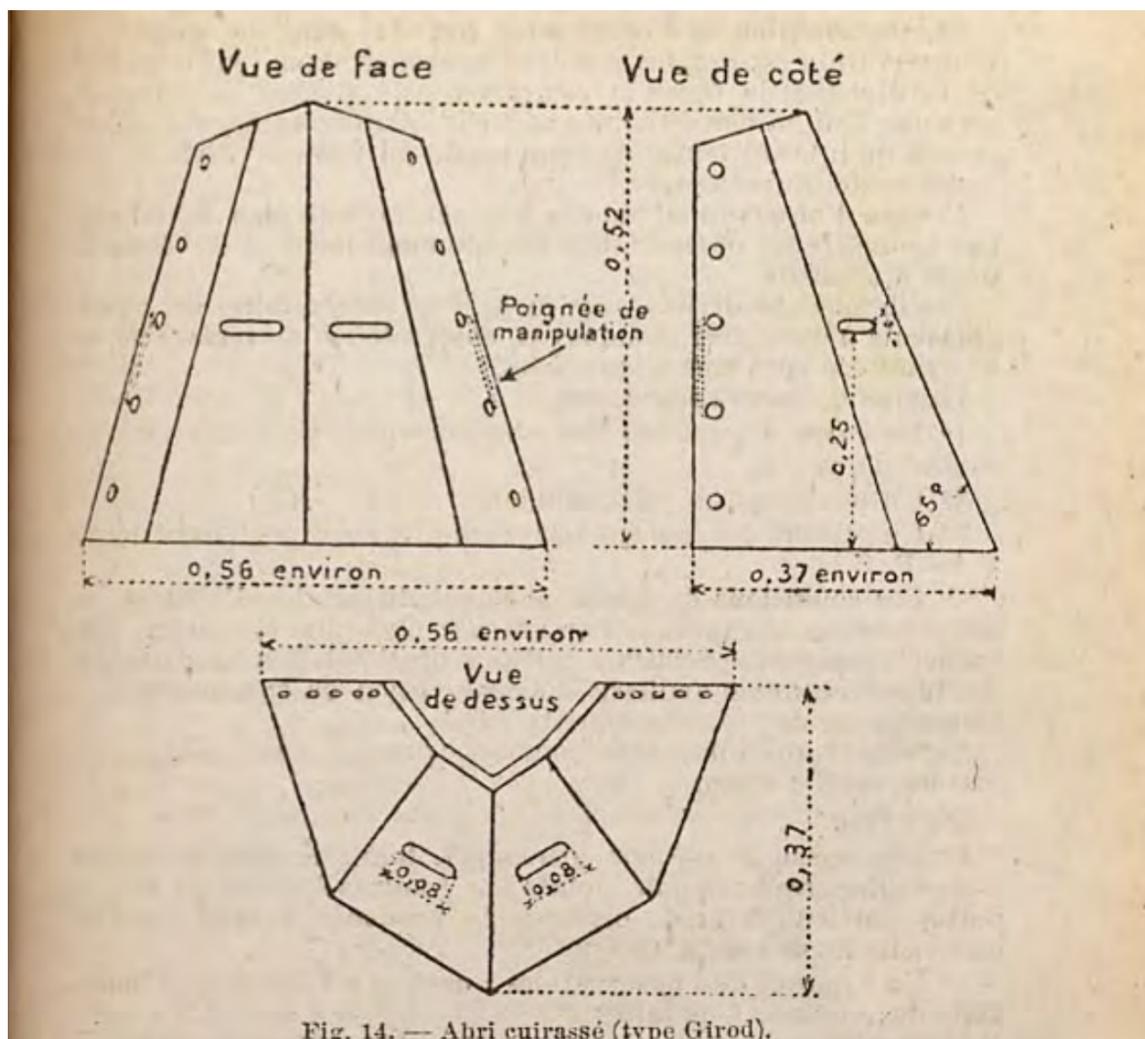
dans les délais fixés ci-dessus

Pour maintenir cette fabrication, j'ai besoin de conserver le personnel suivant état ci-joint et vous prieraide bien vouloir demander au MINISTRE de la GUERRE soit un sursis, soit la libération pour travaux militaires, des Ouvriers portés sur la liste incluse .

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 330].

4 - Protection individuelle ou collective protégeant les soldats des tirs ennemis.

Document 44. Croquis d'un bouclier de parapet produit dans l'usine d'Ugine (1914).



Collection privée.

Document 45. Transcription d'une lettre de Paul Girod à un directeur d'usine fabriquant des pièces pour l'aviation, 16 septembre 1914. Extrait.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre télégramme d'hier ainsi conçu :

« Prière hâter expédition sur usine Montbard des aciers carrés 120 140 commandés pour aviation militaire urgent ».

Auquel nous nous sommes empressés de répondre par dépêche comme suit :

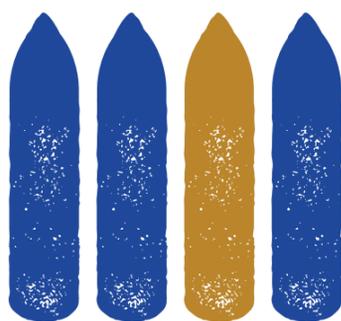
« Avons pas encore reçu commande MONTBARD aciers carrés cent vingt cent quarante, télégraphions à cette usine et exécuterons aussi rapidement que possible » [...].

Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 331].

Document 46. Photographie du personnel du service de jaugeage et vérification des obus de 280 mm prise aux usines Girod. Ce service comprend un tiers de femmes (1914-1918).



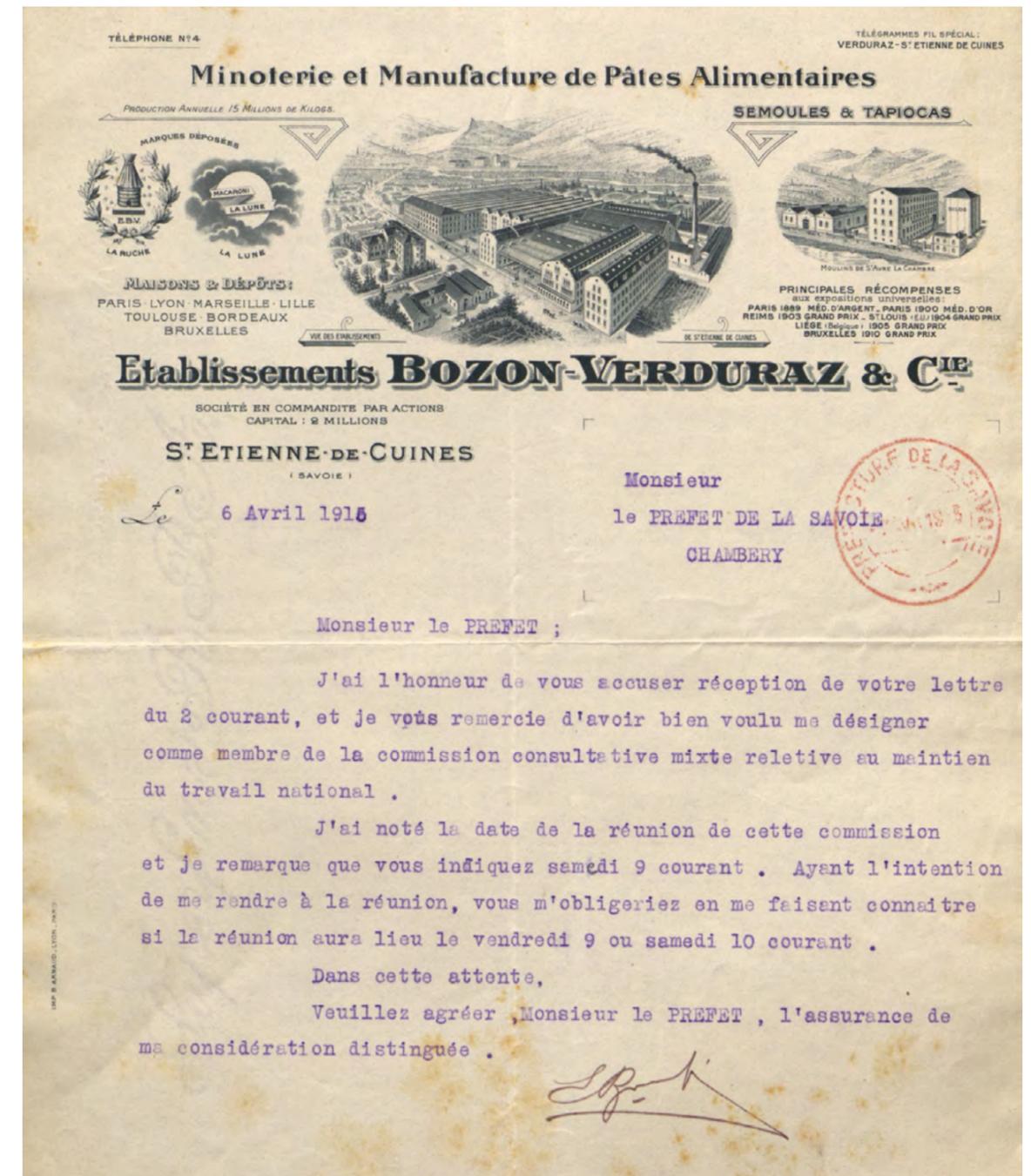
Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 294].



PARTIE 6 SORTIR DE LA GUERRE

A. ANTICIPER LA REPRISÉ ÉCONOMIQUE DU PAYS

Document 47. Lettre du directeur des Établissements Bozon-Verduraz au préfet acceptant de participer à la commission consultative mixte relative au maintien du travail national, 6 avril 1915.



Document 48. Lettre du préfet invitant les entrepreneurs savoynards à intégrer le sous-comité d'action économique du département⁵, 4 janvier 1916.

Préfecture
de la Savoie
:-:-:-:-:-

Chambéry, le 4 Janvier 1916

Le Préfet de la Savoie

A Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous faites partie du Sous-Comité d'action économique du département de la Savoie comme membre de la Commission mixte instituée par la circulaire ministérielle du 5 février 1915.

Ce sous-Comité créé par le décret du 25 Octobre 1915 a pour mission essentielle de renseigner le comité régional et le Gouvernement sur la situation et les besoins de chaque région en vue:

I°- d'adapter la vie économique du pays aux circonstances créées par l'état de guerre;

2°- De faire en sorte qu'au lendemain de la cessation des hostilités le pays puisse revenir le plus rapidement possible à sa vie normale et préparer son expansion économique.

La première réunion aura lieu dans un court délai.

Je vous remercie d'avance du concours que vous voudrez bien apporter à cette organisation et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Département de la Savoie, Archives départementales, [256R 1].

5 - Cet observatoire, créé en 1915, renseigne les autorités sur la situation et les besoins économiques de la région.

B. SORTIR D'UNE ÉCONOMIE DE GUERRE

Document 49. Enquête du sous-comité d'action économique de la Savoie portant sur l'évolution des effectifs dans les différents secteurs d'activités pendant la guerre, 26 octobre 1918. Extrait.

Voici d'autre part les résultats d'une enquête sur la situation des différentes industries du département en 1914, en 1917, et en 1918. Cette enquête a porté sur tous les établissements occupant au moins 6 personnes avant la guerre. Ces établissements qui, en 1914, occupaient, 12.685 ouvriers en occupent actuellement 14.847. Mais selon les catégories professionnelles, l'activité de ces exploitations a été variable.

I.- ALIMENTATION.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			729
- - - en Juin 1917 :			720
- - - actuellement :			412
II.- PRODUITS CHIMIQUES.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			819
- - - en Juin 1917 :			1.620
- - - actuellement :			1.629
III.- PAPIETERIE.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			570
- - - en Juin 1917 :			514
- - - actuellement :			341
IV.- PRODUITS TEXTILES.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			1.740
- - - en Juin 1917 :			1.435
- - - actuellement :			1.419
V.- VITICULTURE.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			886
- - - en Juin 1917 :			844
- - - actuellement :			590
VI.- INDUSTRIES DU BOIS.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			715
- - - en Juin 1917 :			470
- - - actuellement :			491
VII.- METALLURGIE.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			3.751
- - - en Juin 1917 :			6.387
- - - actuellement :			7.137

715
470
491

819
1.620
1.629

3.751
6.387
7.137

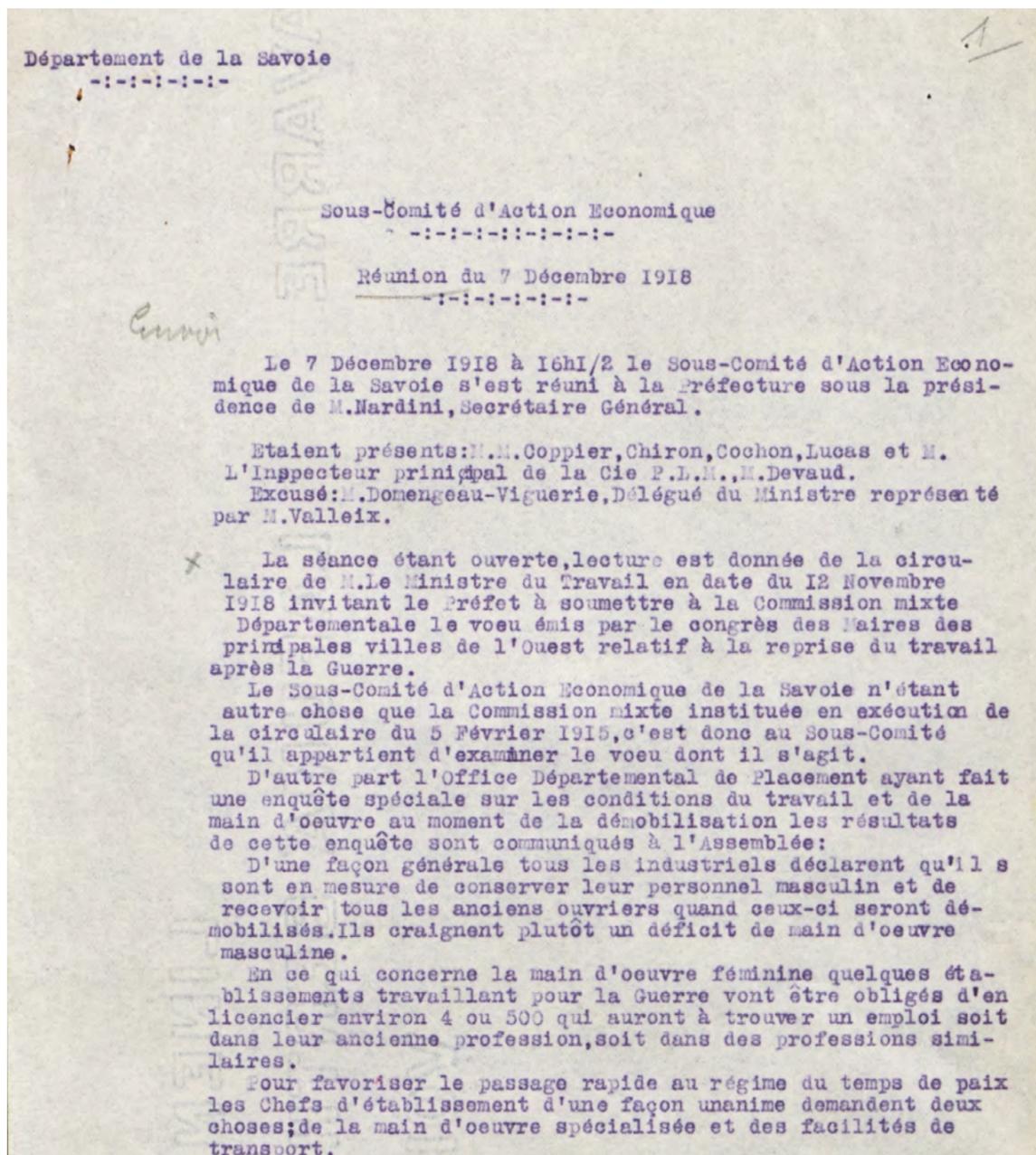
1.785
308
367

- 11 -

VIII.- BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			1.785
- - - en Juin 1917 :			308
- - - actuellement :			367
IX.- CIMENT ET PLÂTRE.-			
Nombre des ouvriers avant la guerre :			1.400
- - - en Juin 1917 :			789
- - - actuellement :			396

Département de la Savoie, Archives départementales, [256R 1].

Document 50. Rapport du sous-comité d'action économique concernant la réintégration des mobilisés dans leur ancien emploi, 7 décembre 1918. Extrait.

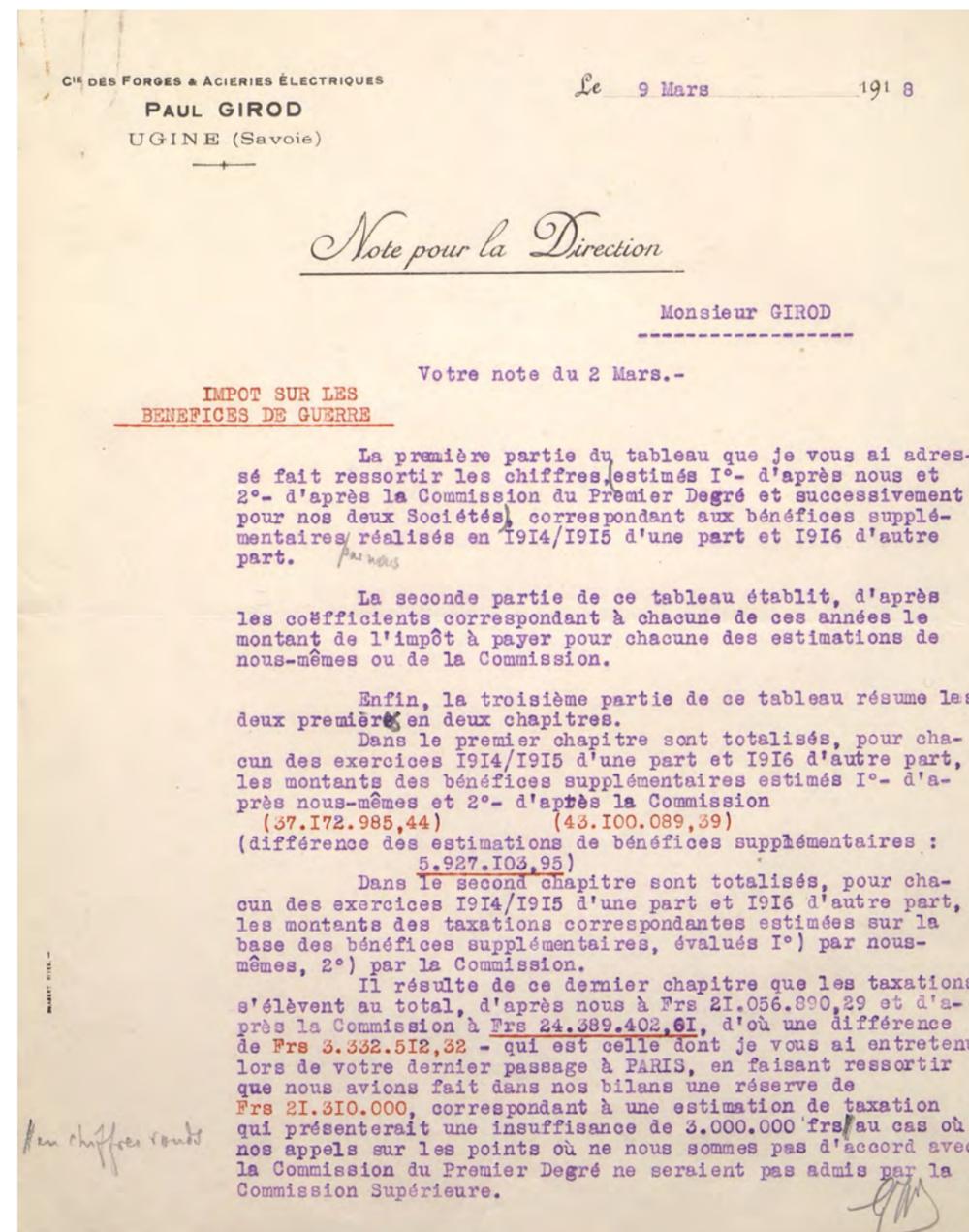


Département de la Savoie, Archives départementales, [256R 1].

“ ... tous les industriels déclarent qu'ils sont en mesure de conserver leur personnel masculin et de recevoir tous les anciens ouvriers ... ”

C. LES SUITES DE LA GUERRE, QUELQUES EXEMPLES CHOISIS...

Document 51. Note du service comptabilité des Établissements Girod informant le directeur de l'insuffisance de la réserve financière prévue pour payer l'impôt sur les bénéfices de guerre⁶, 9 mars 1918.



Département de la Savoie, Archives départementales, [96F 296].

6 - L'imposition des bénéfices exceptionnels est introduite par la loi du 1^{er} Juillet 1916 qui prévoit un paiement rétroactif (1^{er} août 1914). Cet impôt direct, sélectif et progressif, frappe les fournisseurs de guerre et leurs intermédiaires. Avec le temps sa charge s'alourdit, cependant, son rendement demeure faible. Les bénéfices de guerre deviendront le symbole du divorce entre l'Etat et le patronat.

Document 52. Lettre du préfet, président du sous-comité d'action économique de la Savoie, au ministre des Transports Publics l'informant des difficultés rencontrées par la Société Bozon-Verduraz pour l'expédition de sa production, 17 octobre 1919.

Chambéry, le 17 Octobre 1919

DÉPARTEMENT
de
LA SAVOIE
Sous-Comité d'Action Economique

Le Préfet de la Savoie, président du Sous-Comité d'Action Économique, certifie qu'il y a urgence à effectuer

le transport des marchandises indiquées ci-après :

~~la livraison des marchandises indiquées ci-après :~~

Expéditeur ou Fournisseur BOZON-VERDURAZ, pâtes alimentaires
à St Etienne de Guines.

Destinataire Divers.

Marchandises à expédier ou à livrer Pâtes alimentaires
10 wagons par jour pendant 12 jours.

Motifs invoqués L'usine Bozon-Verduraz est en plein fonctionnement, ses magasins et ses quais sont encombrés et il est indispensable qu'elle puisse expédier sans quoi elle devra arrêter sa fabrication et mettre en chômage 500 ouvriers au commencement de l'hiver, ce qu'il faut éviter à tout prix.

Transmis à M.le Ministre
des Travaux Publics en le priant
de vouloir bien recommander le
transport dont il s'agit.

Pr. Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Département de la Savoie, Archives départementales, [255R 1].

Document 53. Correspondance entre directeurs d'usines du groupe ATOCHEM concernant le recyclage de boîtes métalliques américaines ayant contenu du lait, 28 novembre 1919.

Adresse télégraphique:
BOUCHER INGÉNIEUR
LAUSANNE

TÉLÉPHONE
N°254 LAUSANNE

Société d'Electro-Chimie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.750.000 F^{cs}
FONDÉE EN 1889

USINES

VALLOBE (Suisse)
STMICHEL DE MAURIENNE (Savoie)
LES CLAVAU par RIOUPÉROUX (Isère)
MARTIGNY-BOURG (Suisse)
LA BARASSE (Bouches du Rhône)
VILLERS-ST-SÉPULCRE (Oise)
POMBLIÈRE-ST-MARCEL (Savoie)

GRAND PRIX
Exposition Universelle de 1900

Adresser la Correspondance
à M.A. BOUCHER à PRILLY
Administrateur-Délégué

Prilly le 28 Novembre 1919
(C^{ms} de VAUD Suisse)

Monsieur C. COUGNARD, Directeur,
USINES DU DAY, VALLOBE

Cher Monsieur,

Je vous confirme que M.KOHLER m'a demandé d'examiner l'utilisation d'un grand nombre de boîtes en fer-blanc ayant contenu des laits condensés américains. Je l'ai prié de s'adresser directement à vous.

Pour faciliter vos recherches, je vous renvoie les deux notes que vous m'avez adressées le 19 mars 1917.

Je remarque que votre source de renseignements est un peu vieille (1902).

Je me souviens d'avoir vu à Toulouse il y a 20 ou 25 ans une toute petite installation qui désétamait.

Agréé, je vous prie, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

M. Boucher

Département de la Savoie, Archives départementales, [97F 317].



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

244, quai de la Rize - 73000 Chambéry
ad@savoie.fr
www.savoie-archives.fr



LE DÉPARTEMENT